



Contrat de plan État-Région 2021-2027 des Pays de la Loire

Bilan au 31 décembre 2021



SOMMAIRE

VIE DU CONTRAT....5

ENGAGEMENTS FINANCIERS PAR VOLET....6

VOLET THÉMATIQUE 1 – RELANCER L'ÉCONOMIE POUR RÉPONDRE À LA CRISE SANITAIRE, ÉCONOMIQUE ET SOCIALE....10

VOLET THÉMATIQUE 2 – ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS POUR TRANSFORMER DURABLEMENT NOTRE MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT....11

2.1 – Transition écologique....11

2.1.1 – Gestion des ressources en eau....11
2.1.2 – Prévention des risques naturels....12
2.1.3 – Protection de la biodiversité....13
2.1.4 – Rénovation thermique des logements et des bâtiments publics....13
2.1.5 – Soutien aux énergies renouvelables....13
2.1.6 – Economie circulaire....14

2.2 – Enseignement supérieur, recherche et innovation....16

2.2.1 – Renforcer l'attractivité des campus ligériens et rénover le patrimoine énergivore....16
2.2.2 – Investir dans des infrastructures, des équipements et des projets de recherche discriminants et attrayants pour les écosystèmes régionaux d'innovation....18

2.3 – Transition productive....20

2.3.1 – Renforcer le volet régionalisé du programme des investissements d'avenir....20
2.3.2 – Soutenir l'économie sociale et solidaire....20

2.4 – Transition numérique....23

2.4.1 – Conforter le déploiement du haut et du très haut débit sur tout le territoire....23
2.4.2 – Améliorer les conditions d'enseignement et de formation à distance....23

VOLET THEMATIQUE 3 – RELIER LES TERRITOIRES EN DÉVELOPPANT LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET LES MOBILITÉS DE DEMAIN....25

3.1 – Opérations ferroviaires....25

3.2 - Opérations routières....28

3.3 - Transition écologique du Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire....30

3.4 – Développement de la multimodalité....33

VOLET THEMATIQUE 4 – PRÉSERVER LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE, ET CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE TOUS LES TERRITOIRES....34

4.1 - Cohésion territoriale....34

4.1.1 - Faire converger les politiques d'aménagement du territoire de l'État et des collectivités territoriales dans le cadre de contractualisations de territoire ambitieuses et partagées....34
4.1.2 - Résorption de friches....38
4.1.3 - Accompagnement du territoire de Cordemais et de l'estuaire de la Loire....39

4.2 – Santé....40

4.2.1 – Faciliter l'accès à la santé sur tous les territoires....40
4.2.2 – Soutenir l'investissement dans les établissements de santé....41

4.2.3 – Concrétiser l'engagement du contrat d'avenir de construire un campus hospitalo-universitaire sur l'île de Nantes....41

4.3 – Formation, emploi et apprentissage....41

4.3.1 – Accompagner l'évolution des besoins de formation des entreprises et des personnes, et favoriser l'attractivité des métiers....42

4.3.2 – Soutenir le développement de l'apprentissage....43

4.3.3 - Déployer le pacte régional d'investissement dans les compétences....43

4.4 – Culture....44

4.5 – Egalité femme/homme....45

4.5.1 - Lutte contre les violences faites aux femmes....45

4.5.2 – Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 46

4.6 – Sport....46

ANNEXES....47

* * *

VIE DU CONTRAT

La Région des Pays de la Loire a été la 1[ère] région française à officialiser la signature de son Contrat de Plan Etat-Région le 25 février 2022 à l'université du Mans, en présence de la ministre de la Cohésion des territoires, Jacqueline Gourault, du préfet de la région Pays de la Loire, Didier Martin, et de la présidente de la Région des Pays de la Loire, Christelle Morançais.

Ce CPER, négocié entre l'Etat et la Région, concerté avec l'ensemble des collectivités, mobilise des moyens financiers inédits : 3,4 milliards d'euros seront engagés jusqu'en 2027. Il illustre l'engagement conjoint de l'Etat et de la Région de maintenir dans la durée un niveau d'investissement et d'ambition élevé pour conforter la compétitivité, l'attractivité, l'équilibre et la cohésion de l'ensemble du territoire ligérien.

Etat et Région portent ainsi leurs efforts à 1,7 Md € chacun au titre du CPER pour la période 2021-2027, **dont 1 milliard dès 2020-2022** via les enveloppes régionalisées du Plan de relance national et le plan de relance régional. Par ailleurs, le CPER 2021-2027 bénéficiera d'une **amplification des crédits** grâce aux fonds européens dont la programmation définitive pour la période 2021-2027 est en cours de finalisation.

L'État et la Région ont travaillé ensemble à la déclinaison des actions du CPER sur la base de thématiques prioritaires, notamment la jeunesse, l'accompagnement des territoires, la culture et le patrimoine, la transition écologique et énergétique, la santé, l'égalité homme/femme, etc.

Au total, sur chacune des thématiques, Etat et Région portent une ambition très forte sur l'ensemble du territoire régional :

- **L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation**, avec un plan massif de rénovation des campus universitaires. Au total, 73 opérations seront financées dans le cadre du CPER 2021-2027 pour un montant total de projets de plus de 300 M€.
- **Le soutien massif aux projets des territoires** au bénéfice de l'investissement local des communes et intercommunalités.
- **La culture avec la valorisation du patrimoine** (Abbaye de Fontevraud, ...) et le soutien au spectacle vivant. Au total c'est une envelope de +100% de credits contractualisés sur la thématique culture par rapport au CPER précédent.
- **La transition écologique et énergétique** (+46% par rapport au CPER précédent) avec un effort porté sur l'eau (+80% par rapport au CPER precedent), priorité régionale, l'économie circulaire et la transition énergétique du Grand Port maritime de Nantes-Saint Nazaire.
- **L'emploi et la formation professionnelle** via une amplification des actions du pacte régional d'investissement dans les compétences.
- Deux nouvelles thématiques par rapport à la précédente programmation sont intégrées dans le CPER 2021/2027 : **la santé et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes**.

Le **volet mobilité** du CPER 2015-2020 est quant à lui prorogé de deux ans afin de permettre de terminer l'ensemble des opérations ferroviaires prévues, conformément aux engagements du contrat d'avenir (modernisation des lignes Nantes-Bordeaux, Alençon-Le Mans-Tours, et Clisson-Cholet, contournement de Donges, …).

2021 a vu également la préparation des conventions départementales relatives au volet "Enseignement supérieur, recherche et innovation" et de l'avenant "culture" précisant la liste des opérations retenues. Ces conventions seront signées par les partenaires en 2022.

ENGAGEMENTS FINANCIERS PAR VOLET

1 – Total général

Tous types de crédits confondus (contractualisés, relance et valorisés), **545 M€ ont été engagés en 2021** par l'Etat au titre du CPER, soit 31% des crédits inscrits :

Au 31 décembre 2021		TOTAL GENERAL (crédits contractualisés, relance et valorisés)							
		Crédits inscrits	Programmé	%	Engagé	%	Mandaté	% / eng	%/crédits inscrits
Volet thématique 2 ACCOMPAGNER	**2-Accompagner les transition pour transformer durablement notre modèle de développement**	**562 769 377**	**225 871 903**	**40,1**	**217 498 442**	**31,7**	**64 758 469**	**22,6**	**7,2**
Objectif stratégique 2.1	2.1-Transition écologique	227 953 868	129 509 727	56,8	125 178 266	54,9	25 713 790	20,5	11,3
Objectif stratégique 2.2	2.2 – Enseignement supérieur, recherche et innovation	158 122 727	56 318 848	35,6	56 318 848	35,6	14 394 891	25,6	9,1
Objectif stratégique 2.3	2.3 – Transition productive	32 304 670	3 236 180	10,0	2 694 180	8,3	2 242 800	83,2	6,9
Objectif stratégique 2.4	2.4 – Transition numérique	144 388 112	36 807 148	25,5	33 307 148	23,1	22 406 988	67,3	15,5
Volet thématique 3 RELIER	**Relier les territoires en développant les infrastructures de transport et les mobilités de demain**	**106 227 513**	**72 476 503**	**68,2**	**50 869 849**	**47,9**	**55 444 180**	**109,0**	**52,2**
Objectif stratégique 3.1	3.1 – Opérations ferroviaires	68 717 077	39 721 067	57,8	32 105 900	46,7	43 218 420	134,6	62,9
Objectif stratégique 3.2	3.2 - Opérations routières	15 139 873	14 164 873	93,6	4 794 269	31,7	7 447 405	155,3	49,2
Objectif stratégique 3.3	3.3 – Transition écologique du Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire	11 930 000	9 100 000	76,3	2 436 345	20,4	1 918 154	78,7	16,1
Objectif stratégique 3.4	3.4 – Développement de la multimodalité	10 440 563	9 490 563	90,9	9 490 563	90,9	2 860 201	30,1	27,4
Volet thématique 4 PRESERVER	**Préserver la cohésion sociale et territoriale, et contribuer au développement de tous les territoires**	**964 909 937**	**347 345 362**	**36,0**	**277 113 736**	**28,7**	**99 580 928**	**35,9**	**10,3**
Objectif stratégique 4.1	4.1 – Cohésion territoriale	245 142 334	131 102 578	53,5	91 723 801	37,4	15 704 432	17,1	6,4
Objectif stratégique 4.2	4.2 – Santé	441 975 894	70 634 541	16,0	57 174 541	12,9	23 781 551	41,6	5,4
Objectif stratégique 4.3	4.3 – Formation, emploi et apprentissage	226 950 709	126 131 464	55,6	120 600 110	53,1	54 355 399	45,1	24,0
Objectif stratégique 4.4	4.4 – Culture	42 810 000	18 190 000	42,5	6 328 505	14,8	5 232 767	82,7	12,2
Objectif stratégique 4.5	4.5 – Egalité femme/homme	3 031 000	506 779	16,7	506 779	16,7	506 779	100,0	16,7
Objectif stratégique 4.6	4.6 – Sport	5 000 000	780 000	15,6	780 000	15,6	0	0,0	0,0
TOTAL GENERAL (en €)		**1 633 906 827**	**645 693 768**	**39,5**	**545 482 027**	**31,0**	**219 783 577**	**38,6**	**12,0**

2 – Crédits contractualisés

Avec 94 M€ de crédits contractualisés engagés par l'Etat en 2021, le taux d'avancement est de 19,2%, soit 3 points au-dessus de l'objectif théorique linéaire de 14,2% :

Au 31 décembre 2021		Crédit contractualisés							
		Crédits inscrits	Programmé	%	Engagé	%	Mandaté	% / eng	%/crédits inscrits
Volet thématique 2 ACCOMPAGNER	**2-Accompagner les transition pour transformer durablement notre modèle de développement**	**210 280 000**	**22 817 193**	**10,9**	**22 041 278**	**10,5**	**8 177 850**	**37,1**	**3,9**
Objectif stratégique 2.1	2.1-Transition écologique	115 045 000	16 622 165	14,4	15 846 250	13,8	4 442 345	28,0	3,9
Objectif stratégique 2.2	2.2 – Enseignement supérieur, recherche et innovation	91 275 000	5 488 848	6,0	5 488 848	6,0	2 925 705	53,3	3,2
Objectif stratégique 2.3	2.3 – Transition productive	3 960 000	706 180	17,8	706 180	17,8	809 800	114,7	20,4
Objectif stratégique 2.4	2.4 – Transition numérique								
Volet thématique 3 RELIER	**Relier les territoires en développant les infrastructures de transport et les mobilités de demain**	**60 480 000**	**34 561 821**	**57,1**	**33 540 865**	**55,5**	**46 357 782**	**138,2**	**76,6**
Objectif stratégique 3.1	3.1 – Opérations ferroviaires	50 400 000	29 236 821	58,0	29 236 821	58,0	40 848 740	139,7	81,0
Objectif stratégique 3.2	3.2 - Opérations routières	6 050 000	5 075 000	83,9	2 042 772	33,8	5 359 042	262,3	88,6
Objectif stratégique 3.3	3.3 – Transition écologique du Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire	2 930 000	100 000	3,4	68 500	2,3	0	0,0	0,0
Objectif stratégique 3.4	3.4 – Développement de la multimodalité	1 100 000	150 000	13,6	150 000	13,6	150 000	100,0	13,6
Volet thématique 4 PRESERVER	**Préserver la cohésion sociale et territoriale, et contribuer au développement de tous les territoires**	**218 777 415**	**77 443 881**	**35,4**	**38 365 070**	**17,5**	**7 865 598**	**20,5**	**3,6**
Objectif stratégique 4.1	4.1 – Cohésion territoriale	176 623 415	74 806 347	42,4	35 727 536	20,2	6 222 197	17,4	3,5
Objectif stratégique 4.2	4.2 – Santé			0,0		0,0		0,0	0,0
Objectif stratégique 4.3	4.3 – Formation, emploi et apprentissage	11 623 000	1 350 755	11,6	1 350 755	11,6	1 136 622	84,1	9,8
Objectif stratégique 4.4	4.4 – Culture	22 500 000	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0,0
Objectif stratégique 4.5	4.5 – Egalité femme/homme	3 031 000	506 779	16,7	506 779	16,7	506 779	100,0	16,7
Objectif stratégique 4.6	4.6 – Sport	5 000 000	780 000	15,6	780 000	15,6	0	0,0	0,0
TOTAL GENERAL (en €)		**489 537 415**	**134 822 895**	**27,5**	**93 947 213**	**19,2**	**62 401 230**	**66,4**	**12,7**

3 – Crédits relance 2021-2022

Plus 300 M€ de crédits relance fléchés CPER ont été engagés en 2021, soit 63% des crédits inscrits :

Au 31 décembre 2021		Crédits Relance 21-22							
		Crédits inscrits	Programmé	%	Engagé	%	Mandaté	% / eng	%/crédits inscrits
Volet thématique 2 ACCOMPAGNER	**2-Accompagner les transition pour transformer durablement notre modèle de développement**	**181 489 868**	**164 224 710**	**90,5**	**156 627 164**	**86,3**	**32 143 648**	**20,5**	**17,7**
Objectif stratégique 2.1	2.1-Transition écologique	112 908 868	112 887 562	100,0	109 332 016	96,8	21 271 445	19,5	18,8
Objectif stratégique 2.2	2.2 – Enseignement supérieur, recherche et innovation	40 000 000	40 000 000	100,0	40 000 000	100,0	9 019 186	22,5	22,5
Objectif stratégique 2.3	2.3 – Transition productive	17 007 000	2 530 000	14,9	1 988 000	11,7	1 433 000	72,1	8,4
Objectif stratégique 2.4	2.4 – Transition numérique	11 574 000	8 807 148	76,1	5 307 148	45,9	420 017	7,9	3,6
Volet thématique 3 RELIER	**Relier les territoires en développant les infrastructures de transport et les mobilités de demain**	**40 414 053**	**37 540 003**	**92,9**	**16 954 305**	**42,0**	**9 086 398**	**53,6**	**22,5**
Objectif stratégique 3.1	3.1 – Opérations ferroviaires	12 983 617	10 109 567	77,9	2 494 400	19,2	2 369 680	95,0	18,3
Objectif stratégique 3.2	3.2 - Opérations routières	9 089 873	9 089 873	100,0	2 751 497	30,3	2 088 363	75,9	23,0
Objectif stratégique 3.3	3.3 – Transition écologique du Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire	9 000 000	9 000 000	100,0	2 367 845	26,3	1 918 154	81,0	21,3
Objectif stratégique 3.4	3.4 – Développement de la multimodalité	9 340 563	9 340 563	100,0	9 340 563	100,0	2 710 201	29,0	29,0
Volet thématique 4 PRESERVER	**Préserver la cohésion sociale et territoriale, et contribuer au développement de tous les territoires**	**257 584 032**	**158 394 411**	**61,5**	**127 741 596**	**49,6**	**28 984 707**	**22,7**	**11,3**
Objectif stratégique 4.1	4.1 – Cohésion territoriale	55 518 919	49 109 712	88,5	48 809 746	87,9	5 306 013	10,9	9,6
Objectif stratégique 4.2	4.2 – Santé	140 467 404	47 806 990	34,0	34 346 990	24,5	954 000	2,8	0,7
Objectif stratégique 4.3	4.3 – Formation, emploi et apprentissage	43 787 709	43 787 709	100,0	38 256 355	87,4	17 491 927	45,7	39,9
Objectif stratégique 4.4	4.4 – Culture	17 810 000	17 690 000	99,3	6 328 505	35,5	5 232 767	82,7	29,4
Objectif stratégique 4.5	4.5 – Egalité femme/homme								
Objectif stratégique 4.6	4.6 – Sport								
TOTAL GENERAL (en €)		**479 487 953**	**360 159 124**	**75,1**	**301 323 065**	**62,8**	**70 214 753**	**23,3**	**14,6**

4 – Crédits valorisés

A la différence des crédits contractualisés, les crédits valorisés concernent des crédits qui contribuent directement à la réalisation des objectifs du CPER mais sans faire l'objet d'un engagement réciproque de l'État et de la Région. Il s'agit usuellement de crédits mobilisés sur des politiques ou des compétences propres à l'État ou à la Région mais qui s'inscrivent en complémentarité des politiques et dispositifs pilotés en commun et dont les crédits sont contractualisés.

150,2 M€ ont été engagés en 2021 qui entrent dans les thématiques et objectifs du CPER, soit 23% des crédits inscrits :

Au 31 décembre 2021		Crédits valorisés							
		Crédits inscrits	Programmé	%	Engagé 2021	%	Mandaté	% / eng	%/crédits inscrits
Volet thématique 2 ACCOMPAGNER	**2-Accompagner les transition pour transformer durablement notre modèle de développement**	**170 999 509**	**38 830 000**	**22,7**	**38 830 000**	**22,7**	**24 436 971**	**62,9**	**14,3**
Objectif stratégique 2.1	2.1-Transition écologique								
Objectif stratégique 2.2	2.2 – Enseignement supérieur, recherche et innovation	26 847 727	10 830 000	40,3	10 830 000	40,3	2 450 000	22,6	9,1
Objectif stratégique 2.3	2.3 – Transition productive	11 337 670	-	-	-	-	-	-	-
Objectif stratégique 2.4	2.4 – Transition numérique	132 814 112	28 000 000	21,1	28 000 000	21,1	21 986 971	78,5	16,6
Volet thématique 3 RELIER	**Relier les territoires en développant les infrastructures de transport et les mobilités de demain**	**5 333 460**	**374 679**	**7,0**	**374 679**	**7,0**	**0**	**0,0**	**0,0**
Objectif stratégique 3.1	3.1 – Opérations ferroviaires	5 333 460	374 679	7,0	374 679	7,0	0	0,0	0,0
Objectif stratégique 3.2	3.2 - Opérations routières	-							
Objectif stratégique 3.3	3.3 – Transition écologique du Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire	-							
Objectif stratégique 3.4	3.4 – Développement de la multimodalité	-							
Volet thématique 4 PRESERVER	**Préserver la cohésion sociale et territoriale, et contribuer au développement de tous les territoires**	**488 548 490**	**111 507 070**	**22,8**	**111 007 070**	**22,7**	**62 730 623**	**56,5**	**12,8**
Objectif stratégique 4.1	4.1 – Cohésion territoriale	13 000 000	7 186 519	55,3	7 186 519	55,3	4 176 222	58,1	32,1
Objectif stratégique 4.2	4.2 – Santé	301 508 490	22 827 551	7,6	22 827 551	7,6	22 827 551	100,0	7,6
Objectif stratégique 4.3	4.3 – Formation, emploi et apprentissage	171 540 000	80 993 000	47,2	80 993 000	47,2	35 726 850	44,1	20,8
Objectif stratégique 4.4	4.4 – Culture	2 500 000	500 000	20,0	0	0,0	0		0,0
Objectif stratégique 4.5	4.5 – Egalité femme/homme								
Objectif stratégique 4.6	4.6 – Sport								
TOTAL GENERAL (en €)		**664 881 459**	**150 711 749**	**22,7**	**150 211 749**	**22,6**	**87 167 594**	**58,0**	**13,1**

Volet thématique 1 – Relancer l'économie pour répondre à la crise sanitaire, économique et sociale

Pour faire face à la crise sanitaire, économique et sociale, l'Etat a adopté en septembre 2020 un plan de relance national doté de 100 Mds€ dont 16 Mds€ font l'objet d'une gestion territorialisée.

En Pays de la Loire, 540 M€ seront investis par l'Etat sur 2021-2022, dont 479,5 M€ adossés au CPER 2021-2027, sous la responsabilité directe du Préfet de région, en complément des mesures transversales du plan. La Région des Pays de la Loire a également adopté un plan de relance régional mobilisant 497 M€ sur la période 2020-2022.

Afin de coordonner leur action, l'État et la Région ont signé le 22 janvier 2021 un accord régional de relance doté d'un milliard d'euros et qui s'articule autour de 3 grands objectifs :

1/ Protéger les Ligériens ;
2/ Soutenir l’économie régionale pour résister, rebondir et reconquérir ;
3/ Accélérer les transitions en cours de notre modèle de développement.

Les financements prévus dans l’accord régjonal de relance sont déclinés par volets et objectifs du CPER 2021-2027.

Volet thématique 2 – Accompagner les transitions pour transformer durablement notre modèle de développement

Dans le cadre du CPER 2021-2027, l'État et la Région agissent en complémentarité pour répondre aux nouveaux enjeux et accompagner les transitions, qu'elles soient écologique, éducative, productive ou numérique. sur l'ensemble du territoire régional.

Sur ce volet, 1,1 Md€ sont inscrits au CPER dont 562,8 M€ État (210,3 M€ contractualisés, 181,5 M€ relance et 171 M€ valorisés) et 507,2 M€ Région (265,3 M€ contractualisés et 241,9 M€ valorisés). A cela s'ajoute une partie des 497 M€ de crédits Région issus de l'accord de relance État/Région signé le 22 janvier 2021.

2.1 – Transition écologique

Face au défis majeurs que constituent le changement climatique, la perte de biodiversité, l'amplification des risques naturels et la gestion de la ressource en eau, le CPER permet de renforcer les moyens d'action en conjugant la préservation de l'environnement et la transition des modèles de développement afin qu'ils soient plus durables et plus résilients.

265 M€ sont contractualisés entre l'État et la Région des Pays de la Loire.

2.1.1 – Gestion des ressources en eau

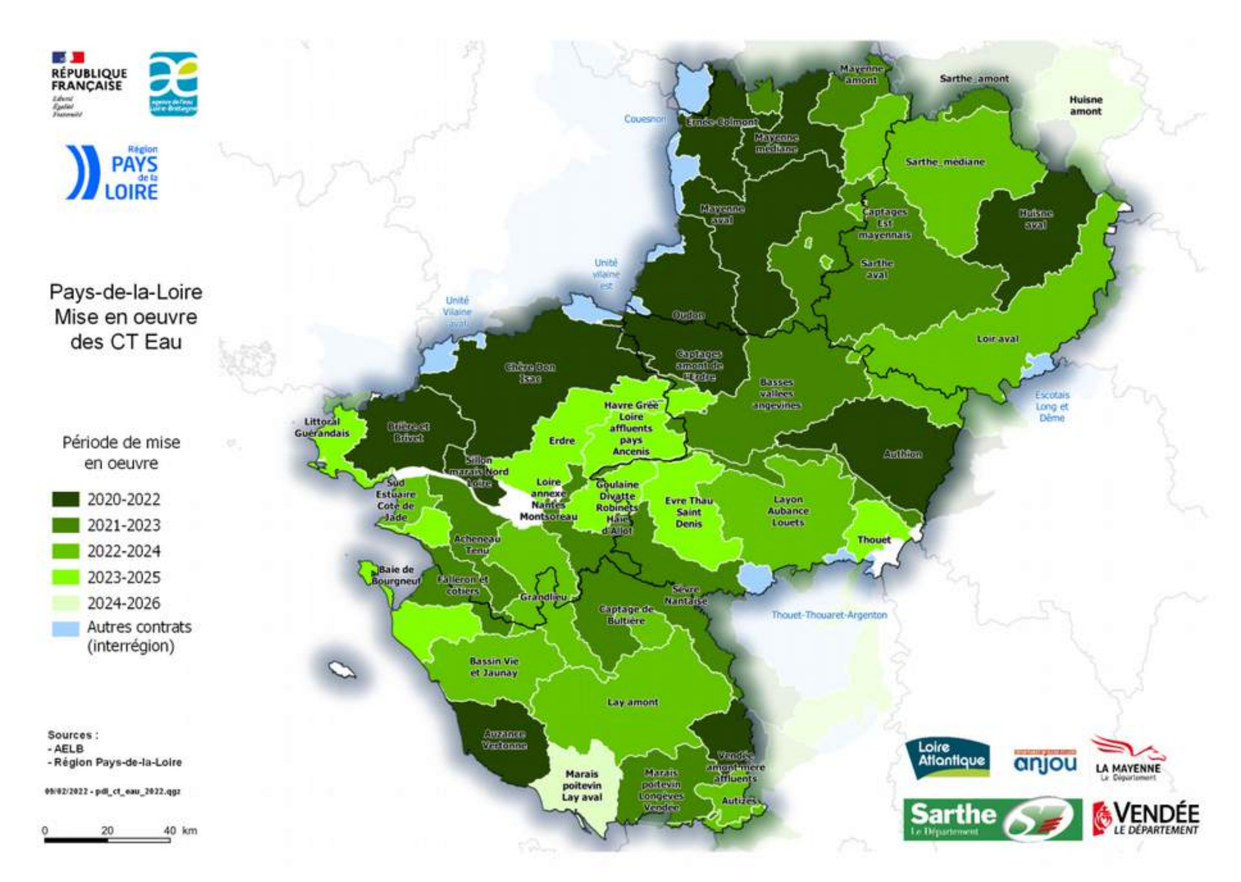
130 M€ sont contractualisés entre l'Etat (agence de l'eau Loire Bretagne) et la Région.

Le CPER 2021-2027 marque un engagement important des partenaires autour de la politique de l'eau et des milieux aquatiques en Région Pays de la Loire. Au côté de l'Etat, l'agence de l'eau Loire Bretagne (AELB) se mobilise à hauteur de 10 M€ par an, priorisés sur :

- La protection des ressources en eau potable.
- La reconquête des milieux aquatiques.
- L'animation territoriale autour de ces politiques.

Ces politiques sont portées essentiellement dans le cadre des Contrats Territoriaux pour l'Eau. Ces CTEau, fédèrent les financements des différents partenaires engagés : AELB, Région Pays de la Loire, les Départements autour d'un chef de file coordonnateur de ces projets dans son territoire. Ce sont ainsi près de 200 dossiers qui ont été retenus en 2021 mobilisant 9,2 M€ d'aides

Par ailleurs, 2021 aura vu la mise en place de nouveaux CTEau sur les bassins versants de *la Sarthe aval, Les Basses vallées angevines, la Sèvre nantaise, l'Acheneau, Le Falleron, Vendée aval-Longèves*, et, en partenariat avec les régions voisines, sur la *Sarthe amont et la Mayenne amont*.



Carte de mise en œuvre des CTeau en Pays de la Loire

Fin 2021, 14% des crédits contractualisés par l'Etat ont été engagés (9,2M€).

En complément des crédits contractualisés entre l'Etat et la Région, 8,6 M€ ont été mobilisés en 2021 dans le cadre du plan de relance pour aider les collectivité à investir pour l'eau potable, l'assainissement et les eaux pluviales mais également le traitement des boues en lien avec les restrictions d'épandages liés à la pandémie

Un projet pour supprimer un déversoir d'orage et réduire les excès d'eaux usées aux Sables-d'Olonne en Vendée



En Vendée, la communauté d'agglomération des Sables-d'Olonne a bénéficié d'une subvention de 123k€ dans le cadre de l'appel à projets « Réduction des rejets des réseaux d'eaux usées des collectivités et l'autosurveillance » du plan France Relance. Le projet consiste à mettre en séparatif le réseau d'assainissement de la commune des Sables-d'Olonne (85) sur le secteur des roses – Bassin Guynemer, afin de supprimer un déversoir d'orage et ainsi réduire l'excès d'eaux usées au trop plein du poste de Guynemer. L'objectif est d'améliorer la qualité de l'eau en amont des sites de pêche à pied de loisirs.

2.1.2 – Prévention des risques naturels

10,7 M€ sont contractualisés entre l'Etat et la Région

Seize démarches de programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) sont engagées sur la région Pays de la Loire (14 formellement, 2 au stade de l'émergence).

En 2021, 529 k€ ont été mobilisés par l'Etat au titre du CPER pour la production d'études et la réalisation de travaux de protection collective (digues) et individuelle (travaux de réduction de la vulnérabilité) contre les inondations et submersions, soit 14,2% des crédits inscrits.

2.1.3 – Protection de la biodiversité

28,4 M€ sont contractualisés entre l'Etat et la Région

En 2021, l'État a contribué au financement des parcs naturels régionaux (PNR) de Brière et Loire-Anjou-Tourraine et a financé le fonctionnement des cinq réserves naturelles nationales (RNN) de la région ((baie de l'Aiguillon, casse de la Belle Henriette, Saint-Denis-du-Payré, marais de Müllembourg et lac de Grand Lieu). Ces actions s'inscrivent parfaitement dans le cadre de la stratégie régionale pour la biodiversité, portée par l'État et la Région, qui vise à développer une stratégie partagée des aires protégées, et dans le nouveau cadre de la stratégie nationale pour les aires protégées marines et terrestres. L'État a également financé des actions de connaissance de la biodiversité, essentielles pour élaborer, suivre et évaluer cette politique.

L'État a fait un effort significatif sur le financement des réserves naturelles nationales (RNN) à travers :

- une revalorisation de 11% des dotations de 2020, répercutée directement dans les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) des gestionnaires de ces espaces naturels protégés
- une subvention pérenne pour soutenir les missions essentielles d'éducation à l'environnement dans les RNN., ayant permis de financer 2,5 ETP répartis entre les cinq RNN de la région.

1,2 M€ ont été mobilisés par l'Etat en 2021, soit 17% des crédits inscrits. Par ailleurs, au titre du plan de relance, 1,7 M€ on été engagés pour la préservation des aires protégées et la restauration écologique.

2.1.4 – Rénovation thermique des logements et des bâtiments publics

Dans le cadre du plan de relance, l'État a mobilisé en 2021 une enveloppe de 83,2 M€, pour financer 76 projets de rénovation thermique de logements portés par les collectivités territoriales, en particulier dans les lycées et les collèges, dont :

- 42,7 M€ (DSIL) pour la rénovation de 34 bâtiments communaux, dont 14 écoles (16,8 M€)
- 18,3 M€ (DRI) pour la rénovation de 24 bâtiments départementaux, dont 14 collèges (13,8 M€)
- 22,2 M€ (DRI) pour la rénovation thermique de 18 lycées et la construction d'un nouveau lycée "hautes performances environnementales" , à Aizenay en Vendée (13,4 M€)

La totalité de l'enveloppe "crédits de relance" a été engagée dès 2021 (83,2 M€).

2.1.5 – Soutien aux énergies renouvelables

42 M€ sont contractualisés entre l'Etat (22 M€ - ADEME) et la Région (20 M€). Par ailleurs, 15,9 M€ de crédits relance sont inscrits au CPER pour financer les investissements dans le recyclage et le réemploi.

En 2021, l'ADEME a engagé 3,15 M€ au titre du CPER pour soutenir les énergies renouvelables, à travers 3 grandes catégories de projets :

- 6 installations de méthanisation agricole, dans le cadre de l'appel à projet coconstruit avec la Région et la DRAAF, devant permettre d'injecter de l'ordre de 703 Nm3/h de gaz dans le réseau, soit la consommation de près de 6 000 logements,
- 4 installations de chaufferies automatiques au bois ainsi que les programmes d'actions des relais départementaux permettant de faire émerger et aboutir ces projets dans les collectivités et les entreprises, soutenus au titre du fonds chaleur,
- le programme d'actions visant à développer les stockages et réseaux intelligents d'énergie portés par l'association SMILE en partenariat avec les régions Pays de la Loire et Bretagne.

Au 31 décembre 2021, 14% des crédits contractualisés Etat ont été engagés. Par ailleurs, 17,1 M€ ont été engagés dans le cadre de la relance pour la décarbonation de l'industrie et l'économie circulaire, soit au delà de l'enveloppe inscrite au CPER (15,9 M€).

2.1.6 – Economie circulaire

12M€ sont contractualisés entre l'Etat et la Région.

Outre son implication dans le cadre de l'appel à projets « Économie Circulaire » commun à l'ADEME, la Région et la DREAL, l'ADEME a soutenu plusieurs projets, à hauteur de 1,7 M€ au titre du CPER :

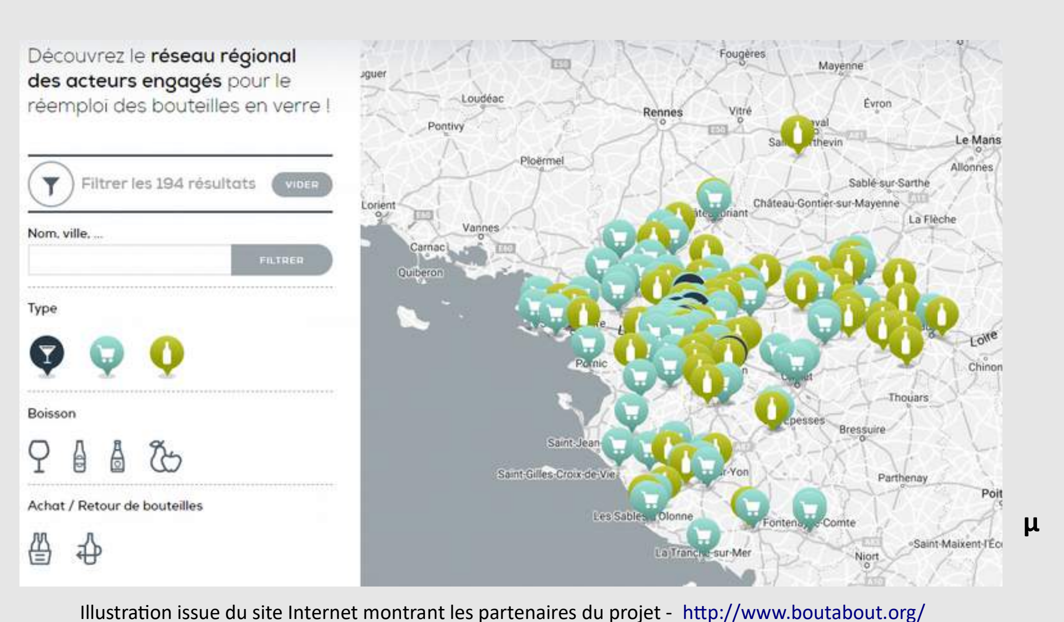
- 3 Programmes Alimentaires Territoriaux à l'issue des appels à projets régionaux et nationaux, en lien avec la Région et la DRAAF et 3 programmes d'actions en matière d'économie sociale et solidaire, d'agriculture ou de numérique responsable,
- 2 unités de méthanisation permettant la valorisation de chaleur et d'électricité,
- 1 projet d'économie de la fonctionnalité visant à faire évoluer le modèles d'affaires sur les équipements de pièges à sons pouvant répondre aux besoins de collectivités,
- 4 projets (étude et investissement) permettant la revalorisation matière de produits en partie souillés ou permettant de diminuer la production de déchets,
- l'assistance à maîtrise d'Ouvrage du programme ConcerTO (Concertation Territoriale sur la matière Organique) impliquant la Région Pays de la Loire.

Focus : Développement d'une filière régionale de réemploi d'emballages en verre

La société Ouest Consigne, confortant le projet de l'association Bout à Bout, mène à l'échelle des Pays de la Loire le développement d'une filière de réemploi d'emballages en verre (bouteilles vin, bière, jus) et des aliments conditionnés dans des contenants en verre (confitures, compotes, conserves).

L'entreprise vise le réemploi de 400 000 bouteilles/an en 2021 dans la région à l'issue de la phase de pré-industrialisation. 3 millions de bouteilles/an envisagées en 2024, lors de la phase d'internalisation du lavage et 15 millions de bouteilles/an en 2029, après la phase de généralisation du réemploi. Ouest Consigne s'inscrit dans l'économie sociale et solidaire par la coopération interacteurs qu'elle met en place. http://www.boutabout.org/

L'opération a été lancée en 2021 pour un achèvement prévu fin 2023. D'un montant total de 745,9 k€, l'opération est subventionnée à hautruer de 471 k€ par l'ADEME



µ

Illustration issue du site Internet montrant les partenaires du projet - http://www.boutabout.org/

Au 31 décembre 2021, 14% des crédits contractualisés par l'Etat ont été engagés

Au total, sur le volet transition écologique au 31 décembre 2021, 55% des crédits inscrits par l'Etat ont été engagés (126,4 M€ sur 230 M€) dont 13,8% des crédits contractualisés (15,8 M€ sur 115 M€) et 97,9% des crédits relance (110,5 M€ sur 114,9 M€).

2.2 – Enseignement supérieur, recherche et innovation

La croissance démographique régionale ainsi que son dynamisme économique font des Pays de la Loire un territoire de plus en plus attractif pour les étudiants et les chercheurs. Le CPER accompagne le déploiement de programmes immobiliers pour améliorer les conditions d'étude dans l'enseignement supérieur et favorise l'émergence de projets novateurs.

A la date de signature du CPER, une liste des opérations susceptibles d'être financées au titre du CPER 2021-2027 avait été présentée. Les discussions qui ont suivi entre les co-financeurs ont permis d'arrêter définitivement la liste des opérations retenues, confirmées par des conventions de financements spécifiques en cours de signature.

277 M€ sont inscrits au CPER dont 158,1 M€ Etat (91,3 M€ contractualisés, 40 M€ relance et 26,8 M€ valorisés) et 118,8 M€ Région (crédits contractualisés). A cela s'ajoute une partie des 497 M€ de crédits Région issus de l'accord de relance État/Région signé le 22 janvier 2021.

2.2.1 – Renforcer l'attractivité des campus ligériens et rénover le patrimoine énergivore

Outre la baisse des consommations et des émissions de gaz à effet de serre, la rénovation thermique des bâtiments constitue un enjeu en matière de qualité d'accueil et d'attractivité des sites ligériens. Le CPER 2021-2027 accompagne par ailleurs la transformation numérique de l'enseignement supérieur et de la recherche,

142,6 M€ sont inscrits au CPER dont 76,8 M€ contractualisés Etat et une partie des 118,8 M€ contractualisés Région. A cela s'ajoutent 40M€ de crédits relance Etat et 25,8 M€ de crédits valorisés Etat.

Au titre des crédits contractualisés, 4 projets immobiliers ont été financés par l'État en 2021 :

- Université d'Angers ; la restructuration de l'UFR Lettres langues et sciences humaines (LLSH - 1re tranche, la restructuration de l'UFR Santé (2e tranche) et la restructuration et extension de Polytech Angers
- Le Mans Université ; campus de Laval (construction d'une maison de l'étudiant et l'extension de l'antenne de la faculté de droit)

FOCUS : Réhabilitation et extension de Polytech Angers

Le projet présenté par l'université d'Angers consiste à regrouper sur un même site quatre spécialités d'ingénieurs afin de rationaliser les surfaces et d'offrir une meilleure lisibilité de Polytech Angers vis-à-vis des acteurs économiques (unique école d'ingénieurs de l'université et faisant partie du réseau Polytech).

Ce projet immobilier figure dans le Schéma Pluriannuel de Stratégie immobilière (SPSI) de l'établissement approuvé en décembre 2019 par les services de l'Etat.

Le site de Belle-Beille (Polytech Angers) comprend actuellement 1 028 étudiants (effectifs 2020-2021) et 140 personnels. Avec ce projet, l'université d'Angers pourra accueillir sur le futur campus de Polytech 1 234 étudiants et 151 enseignants et personnels.

La surface utile (SUB) actuelle sur les 2 sites Belle-Beille et Daviers représente 9 023 m². L'opération comprend une phase de restructuration de l'existant à hauteur de 1 303 m² utiles et une phase d'extension de 1 700 m² utiles.

Pour l'extension, le niveau énergétique visé est E3C1. Pour la réhabilitation, le projet satisfera à un niveau de performance aux standards en matière de performances énergétiques et environnementales. Les charges d'exploitation devraient diminuer de 12 % au terme de la construction.

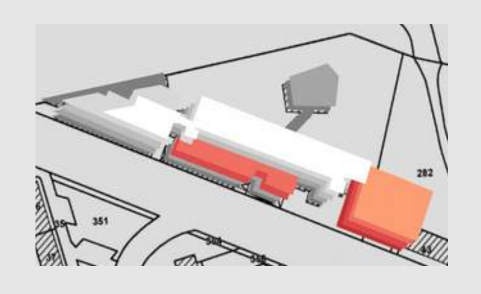
Ce projet est inscrit au CPER 2021-2027 pour un montant de 8,9 M€ toutes dépenses confondues et cofinancé par l'Etat (1,5 M€), la Région des Pays de la Loire (5M€) et Angers Loire Métropole (2,4 M€).

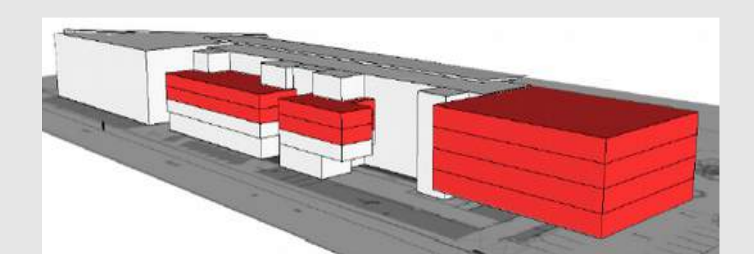
Le dossier d'expertise et de labellisation a été agréé le 1er juin 2022. La Région des Pays de la Loire assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération dans le cadre du CPER 2021-2027 et a reçu un accord de principe du Préfet en attendant la signature d'une convention avec l'Etat au 2nd semestre 2022.

La consultation des maîtres d'œuvre s'est ensuite engagée pour une désignation du maître d'œuvre prévue en février-mars 2023. Les travaux sont planifiés à compter du 1er trimestre 2024 en vue d'une livraison au 3ème trimestre 2025.



ISTIA – Polytech : site actuel – Photo Région des Pays de la Loire






Surfaces neuves identifiées en rouge ci-dessus.

Au 31 décembre 2021, 5,1 % des crédits contractualisés inscrits au CPER ont été engagés par l'Etat (3,417M€)

Les financements attribués par l'Etat **au titre de la relance** ont été fléchés en priorité sur la rénovation thermique des bâtiment d'enseignement supérieur et de recherche. 19 projets ont été inscrits au CPER pour un montant total de 40 M€. La totalité de ces projets ont été programmés dès 2021. 42M€ ont été engagés dans le cadre de l'appel à projets, toutes opérations confondues.

Enfin au titre des **crédits valorisés,** deux opérations structurantes sont inscrites au CPER :

- **Volet formation en santé du quartier hospitalo-universitaire (18 M€ BOP 150)**

Cette opération consiste à bâtir un ensemble immobilier collectif et mutualisé composé de locaux dédiées à la formation (Université de Nantes, CHU et IFM3R) et à la recherche en santé (salles de cours, plateaux techniques, espaces administratifs) mais aussi d'un restaurant universitaire et des parkings destinés et financés par Nantes Métropole.

La Région assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé en juillet 2021. Parallèlement à la sélection des candidatures, la Région a poursuivi avec les futurs utilisateurs, la société d'aménagement de la métropole Ouest Atlantique (SAMOA) et Nantes Métropole, la finalisation du programme technique détaillé (PTD). En 2021, le travail de rédaction de la convention cadre de financement et des conventions de maîtrise d'ouvrage s'est engagé pour se finaliser en 2022.
Les études de conception débuteront en juillet 2023. Le début des travaux est prévu en 2024 pour une livraison du bâtiment en 2030.

L'Etat a engagé 3 M€ en 2021 sur cette opération, soit 17% de l'enveloppe "crédits valorisés" inscrite au CPER (18 M€)

- **Institut de recherche en santé - IRS 2020**

Le projet consiste en la réalisation d'un nouvel Institut de Recherche en Santé (IRS) implanté sur le site « Ile de Nantes » du futur CHU de Nantes. Les équipes de recherche, intégrées dans le bâtiment, fonctionneront en liens très étroits avec les services cliniques, favorisant au maximum le continuum recherche fondamentale et investigation clinique. Le CHU est le maître d'ouvrage de l'opération.

Les études étaient inscrites au CPER 15-20. Les phases programme et travaux sont financés dans le cadre du Contrat d'Avenir des Pays de la Loire, pour un montant total de 47 M€ avec la participation de l'Etat (7,83 M€), la Région (7,83 M€), Nantes Métropole (9,03 M€) et le FEDER (22,30 M€).
La livraison est prévue en 2026.

L'Etat a engagé 7,83 M€ sur cette opération en 2021, soit la totalité de sa participation inscrite au CPER.

2.2.2 – Investir dans des infrastructures, des équipements et des projets de recherche discriminants et attrayants pour les écosystèmes régionaux d'innovation

15,5 M€ de crédits Etat sont inscrits au CPER dont 14,5 M€ contractualisés Etat et 1,017 M€ valorisés (LIT OUESTEREL) pour accompagner l'émergence de projets novateurs et de nouvelles structurations. A cela s'ajoute une partie des 118,8 M€ contractualisés par la Région affectés sur l'ensemble du volet ESRI.

Au 31 décembre 2021, 14,3% des crédits contractualisés par l'Etat ont été engagés (2,1M€)

Focus - **ALMAT (Angers Le Mans MATériaux)**

Le projet ALMAT se compose de deux volets complémentaires dont l'ambition est de renforcer les collaborations entre les universités d'Angers et du Mans en s'appuyant sur leurs thématiques d'excellence. Les deux projets sont axés sur la conception, la caractérisation et le devenir de matériaux (macro)moléculaires en lien avec les défis sociétaux liés à l'énergie, la santé et l'environnement. Le projet ALMAT 1 (Angers) vise à renforcer la visibilité des acteurs ligériens dans le domaine des matériaux moléculaires pour l'électronique organique et la photonique. Le projet ALMAT 2 (Le Mans) s'intéresse à l'ensemble du cycle de vie de matériaux (macro)moléculaires depuis leur conception jusqu'à leur devenir au contact de l'environnement (enjeux des micro et nanoplastiques) de manière à minimiser leur impact.

A Angers, le projet finalise la jouvence du spectromètre RMN 500 initiée au CPER précédent et dédié à la caractérisation moléculaire. Cet équipement sera hébergé au sein de la plateforme ASTRAL de la SFR Matrix. La livraison est prévue en 2022.

Au Mans, trois équipements ont été acquis avec la dotation État 2021, permettant d'évaluer les mécanismes de vieillissement/dégradation des matières plastiques au contact d'environnements aquatiques en mesurant l'influence de leurs propriétés (taille, forme, chimie, etc.) au cours du vieillissement. Il s'agit donc de

caractériser les distributions de taille et morphologie des micro- et nanoparticules générées au cours du vieillissement (Imageur de particules) ainsi que leur énergie critique de surface (goniomètre pour tensiométrie de goutte) et enfin leur surface spécifique (porosimètre).

Ce projet global est inscrit au CPER 2021-2027 à hauteur de 6 M€ dont 1,2 M€ Etat, 1,2 M€ Région, 0,860 M€ Le Mans Métropole, 0,340 M€ Angers Loire Métropole et 2,4 M€ de fonds européens (FEDER). Au 31 décembre 2021, l'Etat a engagé 58% de sa participation (0,690 M€).



Analyseur de taille de particules Krüss

Au total, sur le volet Enseignement supérieur, recherche et innovation, 36,9% des crédits inscrits par l'Etat ont été engagés (58,3M€ sur 158,1 M€) dont 6% des crédits contractualisés (5,5 M€ sur 91,3 M€), 105% des crédits relance (42 M€ sur 40 M€) et 40,3% des crédits valorisés (10,8 M€ sur 26,8 M€).

2.3 – Transition productive

Le soutien à l'innovation demeure plus que jamais un axe stratégique puisque c'est par ce biais que les entreprises seront en capacité d'élaborer les solutions qui permettront d'adapter leurs process et de créer les emplois de demain. Par ailleurs compte tenu du poids de l'économie sociale et solidaire en Pays de la Loire et de son intérêt pour consolider le tissu économique et social, l'État et la Région souhaitent conforter cet axe stratégique dans le cadre du CPER 2021-2027.

47,1 M€ sont inscrits au CPER dont 32,3 M€ Etat (3,96 M€ contractualisés, 17 M€ relance et 11,3 M€ valorisés) et 14,8 M€ Région (3,5 M€ contractualisés, 11,3 M€ valorisés), auxquels il faut ajouter une partie de 497 M€ relance Région).

2.3.1 – Renforcer le volet régionalisé du programme des investissements d'avenir

Le programme d'investissement d'avenir (PIA) est le programme pluriannuel national qui soutient, finance et stimule l'innovation en France. Il est doté de 20 Mds€ sur la période 2021-2025. Le dispositif « Pays de la Loire – PIA4 régionalisé », devenu Programme France 2030 régionalisé, élaboré par l'État et la Région, constitue sa part régionalisée pour soutenir l'innovation en Pays de la Loire.

Ce volet régionalisé se décline en 4 axes :
- le soutien aux PME innovantes (axe 1)
- l'accompagnement et la structuration de filières (axe 2)
- les projets régionaux de recherche et développement (axe 3)
- le développement de l'ingénierie de formation (axe 4)

La contribution de l'État pouvait atteindre un maximum de 28,3 M€ €, dont 17 M€ sur les années 2021 et 2022 au titre du plan de relance, en fonction de l'apport du Conseil régional et dans une logique de parité d'intervention.

La Région ayant décidé de fixer sa participation à hauteur de 16,75 M€, l'Etat et la Région interviendront à hauteur de 33,5 M€ sur la période, dont 19,7 M€ sur 2021 et 2022 (9 825 114 € à parité Etat Région) au titre du plan de relance et 13,1 M€ sur 2023-2025 (6 549 886 € à parité Etat-Région).

L'État et la Région ont désigné Bpifrance comme opérateur des axes 1 à 3 (28 M€ au total). Le troisième axe sera mis en place le 20 juin 2022. Le quatrième axe (5,5 M€ État-Région) sera opéré par la Caisse des dépôts et consignations.

La crise sanitaire ayant provoqué un fort ralentissement de la consommation des crédits, le PIA 3 a été reconduit en 2021. Aussi, les crédits fléchés dans le cadre du bilan 2021 du CPER relèvent du PIA 3.

En 2021, 7 projets régionaux d'innovation ont été retenus et 3,97 M€ ont été engagés par l'Etat et la Région. Au total depuis le début du dispositif, en 2018, 50 projets ont été financés pour un montant de 15,3 M€.

A titre d'exemple en 2021, la société Neolithe, à Chalonnes sur Loire (49), a été soutenue à hauteur de 500 000€ pour le développement et l'industrialisation d'un fossilisateur pilote utilisé pour tranformer les déchets non inertes et non dangereux de chantier, en granulats pour la construction.

2.3.2 – Soutenir l'économie sociale et solidaire

7,46 M€ de crédits contractualisés sont inscrits au CPER par l'Etat et la Région pour soutenir le secteur de l'économie sociale et solidaire.

L'année 2021 a été particulièrement marquante pour les Pôles Territoriaux de Coopération Economique

(PTCE), qui visent à développer des projets coopératifs économiques innovants et solidaires à l'échelle d'un territoire. Il donne un cadre légal et financier à des solutions locales, durables, imaginées par les acteurs du terrain, pour répondre à des problèmes locaux et créer des synergies entre acteurs économiques (entreprises de l'ESS, collectivités, centres de recherche, ...).

En 2021 s'est tenue la 1ère rencontre régionale des Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) des Pays de la Loire (01/12/2021), organisé par la CRESS Pays de la Loire, avec le soutien de l'Etat, de la Région et du FEDER.

Un AMI national a permis d'identifier 10 projets ligériens lauréats phase 1 (constitution d'un PTCE). Le projet LEVEL (53) a été lauréat de la phase 2.

Focus : **Projet LEVEL à Laval**

Le projet LEVEL propose de créer un tiers-lieu, multi- objectifs : il porte à la fois un projet de réhabilitation d'un ancien site industriel, un projet territorial et un projet de coopération entre de nombreux partenaires. Ce PTCE a reçu la reconnaissance des acteurs à travers le label Fabrique de territoires mais aussi tout récemment Manufacture de proximité. Au titre de "PTCE", LEVEL bénéficie d'un soutien financier spécifique de l'Etat à hauteur de 100 000 € sur 2 ans.



Le projet de tiers-lieu Level à Laval est porté par quatre structures de l'économie sociale et solidaire. (©Coopérative Level)

En 2021, l'Etat a engagé 706 180 € au titre du CPER sur ces thématiques., soit 18% de l'enveloppe contractualisée.

Au total, sur le volet "Transition productive", 8,3% des crédits inscrits par l'Etat ont été engagés (2,7 M€ sur 32,3 M€) dont 17,8% de crédits contractualisés (0,706 M€ sur 3,96 M€) et 11,7% de crédits relance (2 M€ sur 17 M€)

2.4 – Transition numérique

Le CPER 2021-2027 contribue à déployer le haut et très haut débit sur l'ensemble du territoire ligérien et accompagner la transformation numérique en matière de formation et d'enseignement par la dématérialisation des supports et interventions pédagogiques.

378 M€ sont incrits au CPER dont 144,4 M€ Etat (11,6 M€ relance et 132,8 M€ valorisés) et 233,6 M€ Région (3M€ contractualisés et 230,6 M€ valorisés) auxquels il faut ajouter une partie des 497 M€ de crédits relance de la Région.

2.4.1 – Conforter le déploiement du haut et du très haut débit sur tout le territoire

Depuis 2015, la Région et l'État poursuivent la mise en œuvre de la stratégie de soutien aux Départements dans leurs projets de développement du Haut et du Très Haut Débit (THD) visant à couvrir 100% de leur territoire. Ces démarches sont accompagnées dans le cadre du CPER 21-27 afin d'atteindre l'objectif de locaux à raccorder au titre de la zone d'initiative publique.

249,9 M€ sont inscrits au CPER dont 136,3 M€ Etat (3,5 M€ relance et 132,8 M€ valorisés) et 113,6 M€ Région (3 M€ contractualisés et 110,6 M€ valorisés).

En 2021, les cinq départements ont poursuivi les travaux de déploiement de la fibre optique en zone d'initiative publique. 565 696 locaux sont raccordables à fin 2021, ce qui représente une progression de 286 889 locaux en 4 trimestres (+ 103%)

Au 31/12/2021, 565 696 locaux situés dans les zones d'initiative publique étaient raccordés soit un taux de réalisation de 45%

Déploiement fibre optique - Zones d'initiative publique	Objectif (locaux raccordables)	Situation au 31/12/2021	Taux d'avancement
Loire-Atlantique	302 041	88 590	29%
Maine-et-Loire	241 250	114 880	48%
Mayenne	142 773	102 083	72%
Sarthe	215 865	143 207	66%
Vendée	355 096	116 936	33%
Total	**1 257 025**	**565 696**	**45%**

Au total, fin 2021, 1 506 947 bâtiments (logements, établissements, entreprises..) y compris locaux en zone d'initiative privée, soit 64% des locaux en Pays de la Loire, étaient raccordables à la fibre optique ce qui représente un progression de 385 368 locaux 1 an

En 2021, 28 M€ ont été engagés pour le déploiement du THD et 22 M€ ont été versés. Au total, depuis le lancement du dispositif en 2015, 178,7 M€ ont été engagés et 76,2 M€ ont été versés par l'Etat en Pays de la Loire

2.4.2 – Améliorer les conditions d'enseignement et de formation à distance

En complément du soutien à la transition numérique des Campus (sous-objectif 2.2.2), le CPER contribue à la transformation numérique en matière de formation en accompagnant la dématérialisation des supports et interventions pédagogiques.

128 M€ sont inscrits au CPER dont 8,074 M€ de crédits relance Etat et 120 M€ de crédits valorisés Région.

En 2021, 5,307 M€ ont été engagés par l'Etat pour soutenir plus de 300 projets de continuité pédagogique dans les écoles.

Au total, sur le volet Transition numérique au 31 décembre 2021, 23,1% des crédits inscrits par l'Etat ont été engagés (33,3 M€ sur 144,4 M€) dont 45,9% des crédits relance (5,3 M€ sur 11,6 M€) et 21,1% des crédits valorisés (28 M€ sur 132,8 M€).

VOLET THEMATIQUE 3 – Relier les territoires en développant les infrastructures de transport et les mobilités de demain

Le volet "Mobilité" du CPER 2015-2020 des Pays de la Loire a été prorogé de deux ans pour finaliser les engagements pris en matière d'infrastructures de transport et de mobilités. Un nouveau document de programmation spécialement dédié aux mobilités sera décliné à compter de 2023 et s'intégrera dans le CPER 2021-2027 signé le 25 février 2022.

Au titre du CPER 2015-2020, des premières réalisations importantes sont d'ores et déjà effectives et visibles : ouverture de la gare de Nantes et du pôle d'échange multimodal de Saint-Nazaire, mise en service de la déviation routière de Bouvron, mise à 2x3 voies d'une partie du périphérique Nord de Nantes, installation des protections acoustiques de Trignac et Montoir, mise à 2x2 voies de la bifurcation RN165-RN444, rénovation de la ligne ferroviaire Clisson-Cholet, lancement de travaux de grande ampleur pour le contournement ferroviaire de Donges, pour la rénovation de la voie ferrée entre La Roche-sur-Yon et La Rochelle ou encore entre Le Mans et Alençon, ainsi que pour la troisième tranche de la déviation de Moulay Mayenne.

Par avenant n°4 du 28 avril 2021, l'Etat et la Région ont convenu de proroger leurs engagements jusqu'au 31 décembre 2022 pour finaliser les opérations prévues dans le CPER 2015-2020. Cet avenant a aussi permis d'ajuster les besoins financiers complémentaires liés aux perturbations de chantiers lors de la crise sanitaire. Par ailleurs, les crédits mobilisés au titre de la relance contribuent également à accélérer en 2021 et 2022 la réalisation des projets portuaires du CPER.

Le total du volet Mobilité du CPER contractualisé entre l'Etat et la Région sur la période 2015-2022 est porté à 484,9 M€ dont 272,2 M€ pour l'Etat et 212,7 M€ pour la Région. Par ailleurs, 60,5 M€ Etat et 16,8 M€ Région de crédits contractualisés sont rédeployés en 2021 et 2022. Ces montants s'entendent hors crédits du plan de relance mobilisés par l'État et la Région sur les opérations ferroviaires, routires et multimodales

3.1 – Opérations ferroviaires

552,1 M€ sont inscrits au CPER 2015-2022 (volet Mobilité), dont 360 M€contractualisés par l'État et la Région des Pays de la Loire

En matière de transport ferroviaire, sur la période 2021-2022 de prorogation du volet mobilité du CPER 2015-2020, l'État redéploie 50,4 M€. La Région apporte quant à elle 8,3 M€ pour le transport ferroviaire.

Même si les chantiers ferroviaires n'ont connu qu'une courte interruption liée à la crise sanitaire en 2020, des conséquences se sont fait sentir avec le report des dates de mise en service et souvent des surcoûts.

Sur la section entre Nantes-Angers-Sablé de l'axe magistral vers Paris, deux études concomitantes sont menées, incluant les nœuds ferroviaires de Nantes et Angers :

- la première a identifié les solutions pour améliorer les performances de la ligne existante en termes de régularité et capacité ;
- la deuxième se poursuit pour explorer l'amélioration du temps de parcours, correspondant à une étude de voie nouvelle.

Les suites à donner seront examinées au regard des besoins exprimés par les autorités organisatrices, notamment la stratégie régionale des mobilités à horizons 2030 et 2050.
Le projet de mise en œuvre de la télésurveillance du réseau sur cet axe est en cours d'étude pour fiabiliser les circulations existantes. Le programme de cette opération est en cours d'évolution pour le mettre en cohérence avec les résultats de l'étude précitée relative à l'amélioration de la performance de l'axe.
Enfin, à Ancenis, les premiers aménagements d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) au niveau des quais et du souterrain et des ascenseurs sont réalisés ainsi que l'aménagement aux abords de la gare d'un pôle d'échange multimodal. Depuis novembre 2021, les travaux de signalisation sont achevés et

permettent un gain de capacité en heure de pointe. La gare accueille ainsi les dessertes TER péri-urbaines cadencées mises en place la Région entre Nantes et Ancenis.

Sur l'axe Nantes-Bordeaux (section La Roche-sur-Yon – La Rochelle), la première phase de travaux réalisés comprend la rénovation complète d'une des deux voies (voie 2), le croisement des trains au niveau de Luçon et de Marans et la mise en place d'un système de signalisation innovant, dit Next Régio Préliminaire, compatible avec une future signalisation ERTMS (système européen de gestion du trafic ferroviaire).

Après une période de fermeture de la ligne de janvier 2020 à juillet 2021 pour travaux, la circulation des trains a repris depuis le 31 juillet avec un temps de parcours amélioré entre les deux capitales régionales, tout en offrant une réserve de capacité significative pour le développement de la desserte.

À la suite du débat public sur les **Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne – Pays de la Loire (LNOPBL)** et à la concertation complémentaire qui a suivi, le maître d'ouvrage SNCF Réseau a suspendu en 2017 le choix d'un scénario technique alors en lien avec le projet d'aéroport du Grand Ouest. La décision de privilégier le développement de Nantes-Atlantique et le volet de programmation de la loi d'orientation des mobilités ont réorienté le projet LNOBPL. Son adaptation aux attentes exprimées dans le Contrat d'Avenir des Pays de la Loire signé le 8 février 2019 est amorcée. Les études en lien notamment avec un barreau de ligne nouvelle entre Rennes et Redon et l'amélioration de la ligne entre Nantes et Redon via Savenay sont lancées. Le dialogue territorial effectué en 2021 doit permettre de stabiliser une feuille de route pour le projet.

La **nouvelle gare-mezzanine de Nantes** a été ouverte au public en novembre 2020. Les travaux aux abords de la gare se poursuivent, notamment sur les espaces publics au sud du pôle d'échange multimodal. Les installations techniques du Centre Télécom de la gare ont été transférées au printemps 2021 dans un nouveau bâtiment dédié, l'ancien restant à démolir.

Les derniers travaux sur la **ligne Clisson-Cholet** se sont achevés en décembre 2021, notamment pour moderniser la signalisation et ainsi permettre la mise en service des dessertes TER prévues.

Les travaux pour la **halte ferroviaire « Le Mans Hôpital »** ont débuté mi-2021 et se poursuivront jusqu'à mi-2023. Cette halte permettra une desserte régionale des sites de l'hôpital et de l'Université du Mans.

Le projet de **contournement ferroviaire des sites industriels de Donges** a fait l'objet d'une convention de financement signée en mai 2019 pour la réalisation des travaux à hauteur de 108,7 M€. Les travaux ferroviaires, débutés en 2020, devraient aboutir à une mise en exploitation commerciale en octobre 2022.

Sur la section **Le Mans-Alençon**, une première phase de travaux d'urgence a permis d'éviter une fermeture de la ligne à la suite d'une dégradation rapide des entretoises. Ces travaux ont permis la remise en service en décembre 2020.

En complément du CPER breton, une participation aux travaux de la ligne Rennes-Châteaubriant a été financée sur la **section Retiers-Châteaubriant**. Ces travaux ont été achevés début septembre 2021.

Une participation au **transfert des installations de Nantes État au Grand Blottereau** est également inscrite au volet mobilité du CPER, en complément du volet territorial. Les travaux sont en cours depuis mi-2019. Ils permettront, d'une part, le réaménagement et la modernisation du site du Grand Blottereau et, d'autre part, la libération du site de Nantes État pour le projet urbain sud-ouest de l'Île de Nantes, connexe au futur CHU.

Une opération supplémentaire a été intégrée au CPER par avenant n°4 du 28 avril 2021 : les premières études pour la création d'une **halte ferroviaire au droit de l'aéroport Nantes-Atlantique** permettant la desserte de l'aéroport.

En complément des crédits contractualisés, dans le cadre de l'accord de relance Etat-Région 2020-2022, l'État a mobilisé 2,494 M€ en 2021 au titre de la dotation régionale d'investissement (DRI) pour l'amélioration de la ligne de tram-train de Nantes à Châteaubriant, par la mise en place de câbles résistants au givre, et pour la

réalisation de la maintenance renforcée de la ligne La Roche sur Yon – Bressuire, pour la partie située en Pays de la Loire

FOCUS : Modernisation de la ligne ferroviaire Nantes-Bordeaux "section La Roche-sur-Yon- La Rochelle" (première phase)

La section "La Roche-sur-Yon - La Rochelle" assure la liaison entre les régions des Pays de la Loire et de la Nouvelle-Aquitaine. Composée de deux voies vétustes et d'une signalisation obsolète, cette section était menacée de fermeture à très court terme, ce qui a conduit à l'inscription de la rénovation et de la modernisation de cette section aux CPER 2015-2020 aquitain et ligérien.

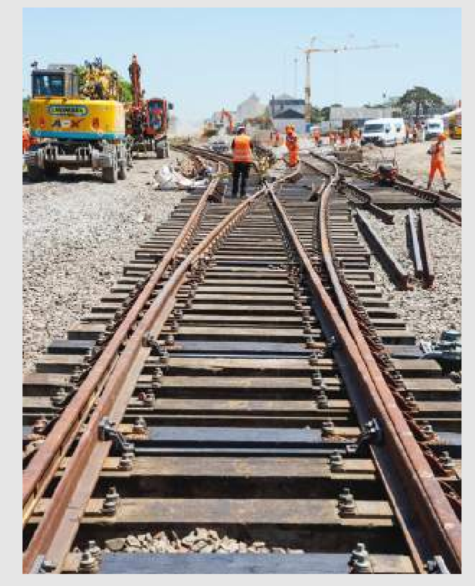
Le projet de modernisation de la section ferroviaire "La Roche-sur-Yon - La Rochelle" fait partie intégrante des compensations à l'abandon du projet d'autoroute A831 entre Fontenay-le-Comte et Rochefort. Les travaux visent à l'amélioration de la performance globale de la ligne à long terme, tout comme la mise en place d'un matériel roulant neuf, et permet d'envisager l'ouverture à la concurrence à venir des liaisons Nantes-Lyon et Nantes-Bordeaux.

Après les études et procédures nécessaires, les travaux ont débuté en 2019 et la ligne a été fermée aux circulations du 6 janvier 2020 au 31 juillet 2021.

Au-delà des travaux d'amélioration de voies et de signalisation, cet aménagement permet l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite sur l'ensemble des gares, avec notamment la mise en accessibilité des quais de la gare de Luçon. Enfin, la sécurité des circulations ferroviaires comme routières a été améliorée par la fermeture ou l'aménagement des nombreux passages à niveaux de cette ligne.

Le chantier s'est déroulé en concertation et en partenariat avec tous les acteurs locaux, au plus fort de la crise sanitaire. Ce sont près de 30 entreprises qui ont participé à ces travaux dans le planning prévu. En termes d'insertion professionnelle, 62 500 heures de travail ont été comptabilisées, ayant permis à 107 personnes de travailler sur le chantier. L'empreinte environnementale du chantier a pu être réduite par diverses actions : réalisation d'un bilan carbone, éco-conception et réemploi de certains composants (rails, traverses béton, ballast et terres excavées).

Les travaux de modernisation de la ligne ferroviaire Nantes-Bordeaux sont inscrits au CPER à hauteur de 104 M€ dont 52,8 M€ de l'Etat, 29 M€ de la Région, 5,8 M€ du Conseil départemental de la Vendée et 16 M€ de SNCF Réseau.





Au 31 décembre 2021, la totalité des crédits inscrits par l'Etat et la Région ont été engagés.

Au 31 décembre 2021, 92% des crédits contractualisés par l'Etat et la Région ont été programmés (331,3 M€

dont 30,5 M€ en 2021)

3.2 - Opérations routières

84,7 M€ sont inscrits au CPER 2015-2022 (volet Mobilité), dont 70,3 M€contractualisés par l'État et la Région des Pays de la Loire

L'État apporte 11,264 M€, en 2021 et 2022, dont 2,45 M€ de crédits relance. La Région apporte quant à elle 1,986 M€pour les infrastructures routières.

Sur le **périphérique nord de l'agglomération nantaise**, après la mise en service des 3 voies dans chaque sens en 2020, l'aménagement entre les portes d'Orvault et de Rennes a été complété en 2021 par la réalisation de plus de 400 mètres d'écrans acoustiques. La campagne de mesures après travaux montre des bons résultats liés aussi à la mise en place d'un enrobé à haute performance acoustique.
D'un point de vue environnemental, une première obligation réelle environnementale (ORE), nouvel outil juridique, a été signée en 2021 avec un propriétaire privé pour s'assurer de la pérennité des mesures compensatoires.
Enfin, l'appel d'offres pour la réalisation de l'ouvrage de franchissabilité piscicole sur le Cens a été lancé en 2021. Il s'est avéré infructueux et sa relance est prévue en 2022.

L'opération de **fluidification du périphérique nantais** issue du Contrat d'avenir pour les Pays de la Loire a vu une première réalisation mise en service en février 2021 avec le shunt (voie d'évitement) de la porte d'Armor.
A l'Ouest, les travaux de la bifurcation entre la RN444 et la RN165, démarrés en 2020 à l'issue du premier confinement, se sont achevés et l'aménagement a été mis en service en mai 2021.
Parallèlement, les études pour la mise en place de voies d'entrecroisement sur le périphérique ouest, au nord du pont de Cheviré entre les portes de l'Estuaire et d'Atlantis ont été engagées. L'évaluation environnementale est en cours jusqu'à mi-2023.
Sur la partie sud, le choix d'un scénario mixte a été acté en 2021. Il comprend une voie réservée aux transports en commun (VRTC) entre les portes de Bouguenais et Grand-Lieu en sens extérieur, une voie d'entrecroisement (VE) jumelée avec une VRTC entre les portes de Grand-Lieu et Bouguenais et d'une seule VE entre les portes de Retz et Grand-Lieu en sens intérieur.

Les études de projet de l'opération de **mise à 2x3 voies de la RN165 entre Sautron et Savenay** se poursuivent. Un marché spécifique de maîtrise d'œuvre des ouvrages d'art a été notifié en 2021 et un marché de sécurisation foncière a également été lancé.

À la suite de la mise en service fin 2019 de la **déviation de Bouvron sur la RN171**, les travaux de parachèvement et de confortement des aménagements paysagers se sont poursuivis en 2021. Le marché pour les travaux de finition a été notifié en octobre 2021.

En Mayenne, les travaux principaux de la troisième tranche de la **déviation de Moulay – Mayenne** (section nord), engagés depuis le printemps 2020, se sont poursuivis avec la constitution des chaussées et la création des bassins d'assainissement. L'année 2021 aura été marquée par la fin des travaux du viaduc de la Villette, ouvrage de 195m de longueur permettant de préserver la vallée et d'assurer la transparence hydraulique et le passage de la faune. .
Sur la partie sud de la déviation, le dossier de niveau projet de la voie de substitution a été produit et présenté en 2021, l'étude d'impact a été mise à jour.

En ce qui concerne la **déviation d'Ernée par la RN12**, dont les études préalables se sont achevées en 2020, la déclaration d'utilité publique a été obtenue en juillet 2021 et la convention d'aménagement foncier a été signée fin 2021 avec le Département de la Mayenne. Le marché de maîtrise d'œuvre privée pour les phases de projet et de suivi des travaux a été lancé en 2021.

Enfin, l'étude exploratoire pour un **nouveau franchissement de la Loire** portée par la Région est en cours.

FOCUS : Passage de 2 à 4 voies de la RN165 dans le sens Vannes-Nantes jusqu'à la bifurcation avec la RN444

La RN165, axe routier structurant pour la desserte des communes entre Nantes et Savenay et le trafic de transit vers Saint-Nazaire et la Bretagne, supporte un trafic moyen journalier important de l'ordre de 60 000 véhicules par jour.

Dans le sens Savenay – Nantes, la RN165 donne un accès au périphérique nantais. Elle se raccroche directement au périphérique Nord tandis que la bifurcation avec la RN444 permet ainsi de se raccrocher au périphérique Ouest. La RN165 est régulièrement saturée en période de pointe du matin.

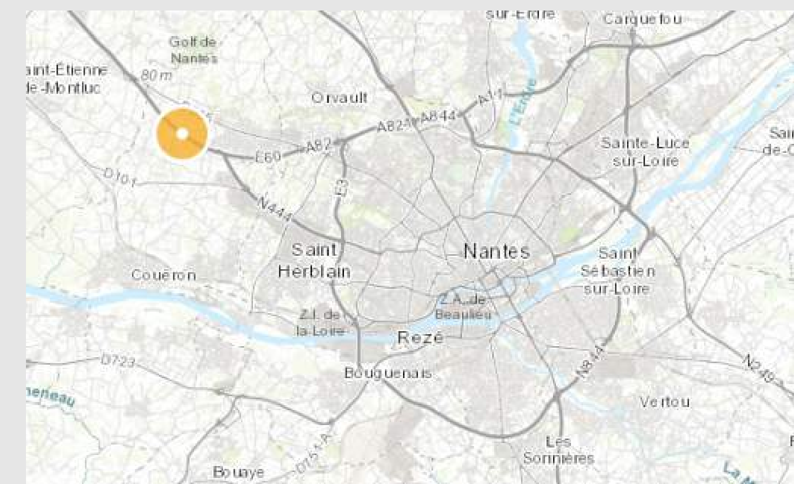


Figure 1 : Plan de situation de la bifurcation RN165 / RN444

Les travaux réalisés dans le cadre du CPER 2015 – 2022 visent à améliorer l'accès au périphérique Ouest en élargissant la bretelle de sortie de la RN165 vers la RN444. Cet aménagement s'inscrit de façon plus globale dans le projet déclaré d'utilité publique de mise à 2x3 voies de la RN165.

Les travaux ont consisté à élargir la RN165 de 2 voies à 3 voies puis 4 voies dans le sens Vannes – Nantes entre l'ouvrage de franchissement de la voie communale du Pas Jahan et la bretelle d'accès à la RN444. La bretelle de sortie est ainsi à 2 voies et améliore significativement les conditions de circulation en période de pointe. L'aménagement s'accompagne d'un volet protections contre les nuisances sonores.

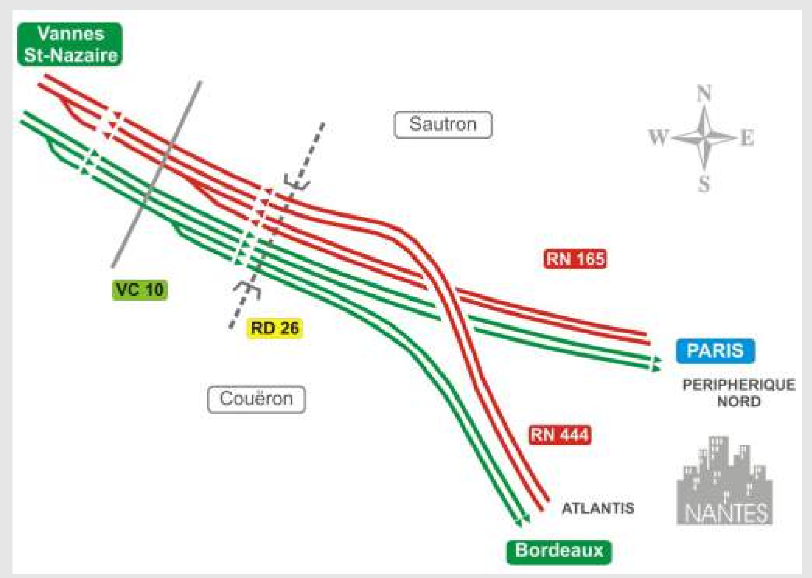


Figure 2 : schéma synoptique des travaux (en vert les travaux réalisés en 2020/2021, en rouge les travaux réalisés en 2012)

Les travaux commencés en mai 2020 se sont achevés en juin 2021. Les travaux d'un montant de 4,9 M€ inscrits au CPER sont intégralement financés par l'État. Au 31 décembre, 4,46 M€ ont été engagés soit 91 % des crédits inscrits.

Au 31 décembre 2021, 90,9% des crédits contractualisés par l'Etat et la Région ont été programmés (63,9 M€ dont 5,1 M€ en 2021)

3.3 - Transition écologique du Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire

76,95 M€ sont inscrits au CPER 2015-2022 (volet Mobilité), dont 52,9 M€contractualisés par l'État et la Région des Pays de la Loire

Sur la période 2021-2022, 11,9 M€ de crédits État sont mobilisés pour accompagner la transition écologique et énergétique du Grand Port Maritime de Nantes – Saint Nazaire, dont 9 M€ au titre de la relance. La Région mobilise quant à elle une enveloppe de 11,4 M€ dont 8M€ au titre de la relance Ces montants s'ajoutent à ceux déjà prévus au CPER 2015-2020 et se traduisent par l'inscription de nouveaux projets portuaires financés par le plan de relance.

3.3.1 - Finalisations des opérations du CPER 2015-2020

Restructuration du site industriel de Saint-Nazaire

D'un montant global de près de 30 M€, le programme de restructuration de la zone industrialo-portuaire (ZIP) de Saint-Nazaire comprend :

- la restructuration des espaces autour de liaisons adaptées à la logistique des colis industriels de grande taille (appelés XXL), assurant la connexion des différents secteurs d'activité (du pôle industriel de Montoir de Bretagne au Hub logistique EMR de Saint- Nazaire).
- la modernisation des ouvrages d'accès maritimes et terrestres, rendue nécessaire pour assurer les services attendus, en lien avec les enjeux industriels.

Le Boulevard des apprentis a été livré en décembre 2018. Le tablier de la porte amont de la Forme-écluse Joubert a été mis en service en juillet 2019 après sa rénovation. S'agissant de l'écluse sud, suite à l'avarie intervenue à l'été 2020 et aux travaux rendus nécessaires en conséquence, les travaux sont reprogrammés pour 2026.

Valorisation du site du Carnet

L'arrêté préfectoral signé en juillet 2017 a autorisé la viabilisation de 110 ha, la construction d'infrastructures portuaires (pontons et appontements) et la réalisation de mesures compensatoires et de gestion sur 285 ha. Cet arrêté tient lieu d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et de dérogation concernant les espèces et habitats protégés. L'autorisation d'aménagement porte sur une durée de 12 ans.
Les inventaires de la faune et de la flore du site sont en cours.

Augmentation des capacités d'accueil du poste à liquide de Montoir

Afin de sécuriser l'infrastructure et d'améliorer le fonctionnement global de l'ouvrage, deux nouveaux appontements de chargement/déchargement seront créés sur l'amont et l'aval de l'appontement actuel. La conservation de l'appontement central permettra de maintenir la capacité d'accueil des navires d'environ 200 m.
Le marché relatif aux travaux d'augmentation des capacités d'accueil du poste à liquides a été notifié en décembre 2020. Les travaux de préparation du chantier ainsi que la réalisation des 15 passerelles de lamanage se sont achevés en juin 2021. Suite à un problème d'approvisionnement des pieux en provenance d'Asie dans le contexte de pandémie, les travaux de pose de la nouvelle infrastructure, initialement programmés en septembre 2021, sont reprogrammés début 2022 pour une mise en service prévue courant octobre 2022.

Viabilisation de la plateforme logistique Est de Montoir-de-Bretagne

Dans le cadre de la mise en place de sa nouvelle stratégie, le Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire souhaite engager des opérations visant à permettre le développement de capacités logistiques à température contrôlée à l'arrière du terminal à conteneurs, au niveau de la plateforme logistique Est de Montoir-de-Bretagne.

Ces orientations amènent le Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire en tant qu'aménageur public à finaliser le programme de viabilisation de la plateforme logistique Est. Ce programme comprend l'enlèvement des matériaux de pré-chargement de la parcelle C ainsi que la réalisation des voiries définitives et réseaux :

- L'enlèvement des matériaux a eu lieu à l'été 2020.
- La première phase de viabilisation (2021-2022), partiellement réalisée en 2021, comprend la réalisation de la voirie et des réseaux reliant la rue de la Pierre-Percée à la plateforme plug & play de 2,3 ha nouvellement aménagée.
- La seconde phase de viabilisation (2022-2023), comprend le nivellement des parcelles et la viabilisation d'une parcelle pour développer des capacités logistiques froids.

Projets nantais portuaires/Cheviré : développement du terminal fluvial, sécurisation de la zone industrialo-portuaire et amélioration de l'accueil des navires de marchandises
En préparation du développement plus global du site de Cheviré dans les années à venir, il a été proposé d'engager, *via* le redéploiement CPER des opérations de modernisation, des installations portuaires permettant de relancer l'attractivité de la zone, à commencer par la remise à niveau des infrastructures et la sécurisation de ses accès.

Aménagement de l'avant-port de Saint-Nazaire
Les objectifs du projet sont de garantir les conditions d'accessibilité, de développer un port de services et d'aménager un pôle nautique. L'opération permet une optimisation de la mixité d'usage du plan d'eau pour les services portuaires. Les deux nouveaux pontons ont été mis en service en août 2021.

Performance de l'outil industriel : Ponton / Pôle aval
L'ancien ponton, appelé « chaland amont », situé sur le site portuaire de Donges, entre le poste pétrolier n°5 et le ponton Anatife, a été construit en 1930. Il est notamment utilisé pour l'accostage de petits navires, de vedettes et d'engins de servitude.Son remplacement par un nouveau ponton de 40 mètres de long et 6 mètres de large s'est achevé en juillet 2021. Le ferraillage de l'ancien chaland actuellement stationné dans les bassins de Saint-Nazaire est programmé en 2022

FOCUS : Aménagement de l'avant-port de Saint Nazaire
Les objectifs du projet sont de garantir les conditions d'accessibilité, de développer un port de services et d'aménager un pôle nautique. L'opération permet une optimisation de la mixité d'usage du plan d'eau pour les services portuaires. Les deux nouveaux pontons ont été réceptionnés en juillet 2021 et mis en service en août 2021. D'un montant de 3 M€, l'opération a été financée par l'État (1,5 M€), la Région (0,5 M€) et le Port (1 M€)






Figure 1 : Avant port de Saint Nazaire (GPM)

Figure 2 : Nouveaux pontons

3.3.2 - Nouveaux projets portuaires financés par le plan de relance

Développement de plateformes « Plug & Play » sur le pôle industriel de Montoir pour le report modal de la logistique et pour les industries (phases 1 et 2)
Le développement de plateformes « Plug & Play » consiste à finaliser l'aménagement des parcelles sur les sites portuaires dans l'objectif d'accueillir des activités industrielles ou logistiques sur un espace foncier déjà anthropisé. En 2021, 4 opérations ont été engagées à hauteur de 1,660 M€, dont 2 sont terminées.

Électrification des quais à Saint-Nazaire pour l'alimentation des grues et des navires
Le programme consiste à créer des postes d'alimentation électrique haute et basse tensions sur les quais Ouest et Est du bassin de Penhoët et à déployer un réseau de prises haute et basse tensions sur ces quais. La première phase (quais Ouest) a été engagée en 2021 et doit se terminer au premier semestre 2022. Les quais Est du bassin de Penhoët seront traités en 2022/2023.

Électrification et performance énergétique des activités portuaires
Le programme comprend 3 opérations, à savoir le passage au LED de l'éclairage des ouvrages portuaires, l'équipement en courant de quai de 2 pontons (Donges & avant-port) et la pose de bornes électriques sur le parc roulier.
Les premiers travaux LED ont débuté en 2021 et se poursuivront en 2022 et 2023. S'agissant du courant de quai, si les travaux se sont terminés en 2021 pour le ponton de Donges, l'équipement du ponton de l'avant-port Est prévu courant 2022. Les bornes électriques seront installées courant 2022.

Améliorations des infrastructures ferroviaires du grand port
Il s'agit de la régénération et de la modernisation du réseau ferré portuaire à Saint-Nazaire, Montoir (Priory) et Nantes (Roche-Maurice). En 2021, 800 traverses ont été remplacées et 400 tonnes de ballast ont été ajoutées sur le faisceau du Priory.

Études d'opportunité pour le développement du fret ferroviaire (virgule de Savenay)
La convention relative à l'étude d'opportunité économique portée par le port et la convention relative à l'étude de faisabilité technique portée par SNCF Réseau ont été signées le 27 décembre 2021. La synthèse des deux études, réalisée par le port, sera livrée courant janvier 2023.

Amélioration des voies routières portuaires
Le programme portera sur une partie des opérations suivantes :

- La sécurisation d'un carrefour au croisement des flux du terminal multivracs et des poids lourds de GNL au niveau de la rue Caravelle.
- Le réaménagement de la rue de la Pierre Percée (voie d'accès au terminal à conteneurs et terminal roulier) pour s'adapter aux colis XXL.
- Le réaménagement et nouvelle structure de chaussée pour la sécurisation des flux et adaptation des trafics.

La convention de financement de l'opération a été signée le 20 décembre 2021.

Au 31 décembre 2021, 78% des crédits contractualisés par l'Etat et la Région ont été programmés (41,3 M€ dont 11,1 M€ en 2021)

3.4 – Développement de la multimodalité

Schéma directeur d'accessibilité du secteur de Nantes-Atlantique

Suite à la validation du schéma directeur d'accessibilité de l'aéroport Nantes Atlantique en comité de pilotage du 20 avril 2021, les maîtrises d'ouvrage des différents modes de transports s'organisent pour lancer les projets : SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions pour la création de la halte ferroviaire ; Nantes Métropole pour le BHNS et l'aménagement des pôles d'échanges multimodaux et leurs connexions ; la DIR Ouest pour

l’aménagement des voies d’entrecroisement et de voies réservées sur le périphérique.

Au 31 décembre 2021, 42,4% des crédits contractualisés par l’Etat et la Région ont été programmés (0,700 M€ dont 0,550 M€ en 2021)

Nouveau ferry pour la desserte de l'Ile d'Yeu

Dans le cadre de l'accord régional de relance, l'Etat et la Région assurent conjointement le financement d'un nouveau ferry, l'Insula Oya III, pour assurer la desserte de l'Ile d'Yeu. Porté par le Conseil régional pour un budget total de 26 M€, ce projet a bénéficié en 2021 d'une subvention de l'Etat de 9,3 M€ au titre de la dotation régionale d'investissement. La totalité des crédits inscrits au CPER sur cette opération ont été engagés

Au total, au 31 décembre 2021, sur le volet Mobilité, 87% des crédits contractualisés par l'Etat et la Région ont été engagés (423,1 M€ dont 39,7 M€ en 2021)

VOLET THEMATIQUE 4 – Préserver la cohésion sociale et territoriale, et contribuer au développement de tous les territoires

Au cœur des objectifs du CPER 2021-2027 figure la nécessité de préserver le modèle de développement ligérien qui a fait sa force au cours des dernières décennies : un aménagement du territoire équilibré, la préservation d'un cadre de vie de qualité, l'attention aux plus fragiles et la force de l'engagement civique au plus près des territoires.

Sur ce volet, 1,65 Mds€ sont inscrits au CPER dont 964,9 M€ Etat (218,8 M€ contractualisés, 257,6 M€ relance et 488,5 M€ valorisés) et 684,7 M€ Région (274,7 M€ contractualisés, 410 M€ valorisés) auxquels s'ajoute une partie des 497 M€ de crédits Région issus de l'accord de relance État/Région signé le 22 janvier 2021.

4.1 - Cohésion territoriale

Quelques indicateurs présentés dans le diagnostic du SRADDET des Pays de la Loire sont révélateurs des disparités présentes sur le territoire régional en matière d'accès aux services et aux équipements, de mobilités, de revenus ou encore en matière de logements.

Ce constat de difficultés motive une intervention renouvelée, renforcée et coordonnée des pouvoirs publics au travers notamment de la mobilisation de leurs dispositifs contractuels territoriaux

455,1 M€ sont inscrits au CPER dont 245,4 M€ Etat (176,6 M€ contractualisés Etat, 55,5 M€ relance et 13 M€ valorisés) et 210 M€ Région (crédits contractualisés).

4.1.1 - Faire converger les politiques d'aménagement du territoire de l'État et des collectivités territoriales dans le cadre de contractualisations de territoire ambitieuses et partagées

Pour l'Etat, l'enveloppe contractualisée de 174,12 M€ est répartie comme suit :

- 101,7M€ de crédits d'aménagement du territoire ;
- 9,3M€ pour le financement de l'initiative « Petites Villes de demain » gérés par la banque des Territoires ;
- 61,6M€ de crédits d'intervention de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, pour financer les 9 projets d'intérêt régional retenus en Pays de la Loire ;
- 1,5 M€ au titre du financement du centre de ressources « RésO Villes » pour la période 2021 – 2025

En complément des crédits contractualisés, l'État mobilise en 2021 et 2022 une enveloppe de 45,32 M€ de crédits d'aménagement du territoire au titre de la relance. Au titre de la relance 2020-2022, la Région mobilise une enveloppe exceptionnelle de plus de 62M€

Par ailleurs le volet territorial du CPER 2021-2027 intègre deux sous-enveloppes dédiés à la résorption des friches et à l'accompagnement du territoire de Cordemais développées ci-dessous :

4.1.1.1 - Crédits d'aménagement du territoire (101,7 M€ Etat)

Les crédits d'aménagement du territoire contractualisés se répartissent entre le FNADT (26,7 M€) et la DSIL (75 M€)

a – Fonds national d'aménagement du territoire

26,7 M€ de crédits contractualisés sont inscrits au CPER, auxquels s'ajoutent 5,3 M€ de crédits relance.

En 2021, l'Etat a engagé 4,4 M€ dont 1,755 M€ de crédits contractualisés et 2,688 M€ de crédits relance, essentiellement pour l'aménagement de services au public et l'ingénierie des collectivités territoriales

Focus : Relocalisation et extension du cinéma Le Concorde à la Roche-sur-Yon (85)

Le projet porte sur la création d'un complexe moderne de cinéma avec 4 salles et 450 places à l'enseigne Le Concorde au cœur du centre-ville de la Roche-sur-Yon, avec une programmation consacrée majoritairement à la diffusion de films Art et Essai. La Roche-sur-Yon sera désormais dotée d'un équipement cinématographique moderne avec toutes les nouvelles technologies numériques, permettant de développer des actions en faveur de l'éducation artistique et culturelle au cinéma dans le département, notamment dans le cadre scolaire.

La procédure de signature du marché de maîtrise d'œuvre avait été réalisée dès la fin de l'année 2018. Les marchés de travaux ont quant à eux été signés en juin 2021. Les travaux devraient débuter en novembre 2022 pour une durée d'un an. La livraison de l'infrastructure est estimée en mars 2024.

Le coût de l'opération est estimé à 6,9 M€ dont 0,868 M€ de l'Etat, 0,688 M€ de la Région, 0,822 M€ du CD85, 0,4 M€ du CNC, 1 M€ de la communauté d'agglomération et 3,1 M€ de reste à charge pour la commune



Vue générale du site et emplacement du nouveau cinéma :

<u>b – Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)</u>

75 M€ de crédits contractualisés sont inscrits au CPER, auxquels s'ajoutent 40 M€ de crédits relance.

En 2021, l'Etat a engagé 46,6 M€ dont 10,3 M€ de crédits contractualisés et 36,2 M€ de crédits relance pour soutenir l'aménagement des villes inscrites aux programmes PVD et Action Coeur de Ville (ACV) ainsi que les services au public via l'aménagement de France Services et d'équipements sportifs.

Focus : Construction d'une salle multi-activités dédiée au sport - Connérré (72)

Le projet porté par la commune de Connérré vise la construction d'une nouvelle salle multi-activités, en remplacement de la salle de sport existante pour favoriser la pratique du sport et redynamiser le quartier.

Le nouvel équipement regroupera cinq espaces principaux : un dojo avec un mur d'escalade, une salle de

musculation, une salle multi-activités (dédiée en particulier à l'escrime, au tir à l'arc, au yoga et à la gym douce), une salle de billard et des locaux associatifs. Au-delà du projet de construction proprement dit, la commune mène une réflexion globale sur l'aménagement urbain et paysager de ce site, et prévoit notamment la création d'un jardin public aux abords immédiats du nouveau bâtiment.

Le soutien de l'État sur cette opération s'inscrit dans le cadre du programme Petites Villes de Demain,

La procédure de concours de maîtrise d'œuvre est actuellement en cours de finalisation, avec la réunion d'un dernier jury en octobre 2022. La démolition des bâtiments existants débutera au premier semestre 2023 et sera suivie par la réalisation des travaux dans l'année. La livraison du bâtiment est prévue pour 2024.



Vue générale du site faisant l'objet d'un réaménagement

Le coût de l'opération est estimé à 2,694 M€ dont 0,400 M€ de l'Etat (DSIL) dans le cadre du programme PVD et 0,559 M€ de la Région

4.1.1.2 - Petites villes de demain

En plus des crédits de droit commun, 9,3 M€ gérés par la Banque des territoires sont contractualisés pour financer l'initiative « Petites Villes de demain » (PVD)

Le programme PVD en Pays de La Loire compte 104 villes lauréates représentant 65 « territoires » conventionnés et couvre près de 20 % de la population des communes rurales. 53 postes de chefs de projets recevront une subvention FNADT "banque des territoires" pour la coordination, le pilotage et l 'animation du projet territorial de revitalisation du ou des centre bourgs concernés .

En 2021 , année de lancement du programme , 36 chefs de projets PVD répartis dans les 5 départements de la région ont été financés à hauteur de 1 045 757 €.

4.1.1.3 – Crédits d'intervention de l'Agence Nationale de Rénovation urbaine (ANRU)- Projets d'intérêt régional

En complétement des crédits gérés directement par l'ANRU au titre des opérations d'intérets national en Pays de la Loire (289 M€), 61,6M€ de crédits ANRU sont inscrits au CPER pour financer les 9 projets d'intérêt régional pilotés par le préfet de région.

22,5 M€ ont été engagés, dont 15,8 M€ de subventions et 6,7 M€ de prêts, soit 37% de l'enveloppe. Les projets retenus visent à améliorer le cadre de vie, promouvoir la mixité sociale, désenclaver les quartiers et stimuler le développement économique grâce à des opérations de destruction-reconstruction, de réhabilitation et de relogement des habitants :

			Programmé			Engagé				Mandaté (subvention décaissée)
Département	Commune	QPV	Subvention	Prêt AL	TOTAL concours financiers	Subvention	Prêt AL	TOTAL engagé €	TOTAL engagé %	
44	Nantes	Les Dervallières	5 600 000	2 300 000	**7 900 000**	3 509 963	123 000	**3 632 963**	46%	1 114 384
44	Saint Nazaire	Ville Ouest Quartiers Nord	4 401 517	3 847 003	**8 248 520**	1 218 408	410 200	**1 628 608**	20%	352 235
Loire Atlantique			**10 001 517**	**6 147 003**	**16 148 520**	**4 728 371**	**533 200**	**5 261 571**	**33%**	**1 466 619**
49	Saumur	Chemin Vert-Hauts Quartiers	6 327 323	3 922 824	**10 250 147**	3 119 145	1 847 415	**4 966 560**	48%	686 501
49	Cholet	Favreau Les Mauges	1 291 900	450 000	**1 741 900**	1 202 023	450 000	**1 652 023**	95%	724 572
Maine et Loire			**7 619 223**	**4 372 824**	**11 992 047**	**4 321 168**	**2 297 415**	**6 618 582**	**55%**	**1 411 073**
53	Laval	Laval Saint-Nicolas	4 958 915	5 757 304	**10 716 219**	2 655 811	2 037 303	**4 693 114**	44%	288 788
Mayenne			**4 958 915**	**5 757 304**	**10 716 219**	**2 655 811**	**2 037 303**	**4 693 114**	**44%**	**288 788**
72	Le Mans	Bellevue Carnac	2 409 387	1 283 747	**3 693 134**	1 131 150	594 800	**1 725 950**	47%	347 965
72	Le Mans	Sablons, Ronceray, Glonnières, Vauguyon	7 409 828	2 049 309	**9 459 137**	2 336 285	1 213 197	**3 549 482**	38%	828 366
Sarthe			**9 819 215**	**3 333 056**	**13 152 271**	**3 467 435**	**1 807 997**	**5 275 432**	**40%**	**1 176 331**
85	Fontenay le Comte	Centre-Moulins Liots	4 901 990	2 594 319	**7 496 308**	58 409	0	**58 409**	0,8%	40 409
85	La Roche sur Yon	Vigne-aux-Roses	1 878 349	171 800	**2 050 149**	569 594	0	**569 594**	28%	175 239
Vendée			**6 780 339**	**2 766 119**	**9 546 457**	**628 003**	**0**	**628 003**	**7%**	**215 647**
TOTAL Pays de la Loire			**39 179 208**	**22 376 305**	**61 555 514**	**15 800 787**	**6 675 915**	**22 476 702**	**37%**	**4 558 458**

4.1.1.4 – Politique de la ville - Centre de ressources RésO Villes (2021-2025)

Le centre de ressources politique de la ville inter-régional Bretagne/Pays de la Loire assure trois missions principales :contribuer à l'animation technique des réseaux d'acteurs, accompagner la montée en compétences des acteurs locaux, capitaliser et diffuser les connaissances et retours d'expériences

En 202, Résovilles s'est mobilisé sur la mise en réseau et la montée en compétence des acteurs de la politique de la ville par des formats mixtes, adaptés et modulables : distanciel, présentiel et outils numériques. Les thématiques d’intervention concernent le développement économique, le développement urbain, la cohésion sociale, l’écologie et la sécurité.

1,512 M€ sont inscrits au CPER dont 0,756 M€ pour la région Pays de la Loire. 108 000€ ont été engagés par l'Etat en 2021 pour accompagner le dispositif

4.1.2 - Résorption de friches

L'État mobilise sur la durée du CPER 2021-2027, 2,5M€ pour accompagner les projets de résorption de fiches s'inscrivant dans le cadre de projets de renouvellement urbain intégrés dans un contrat de projet partenarial d’aménagement. Par ailleurs dans le cadre de l’accord de relance État et Région mobilisent respectivement 10,2M€ et 2M€ sur 2020-2022, en complément des crédits contractualisés.

Les crédits dédiés à cette action étaient initialement placés sur le programme 135 UTAH. Un nouveau programme a été créé en 2021 pour suivre les actions du Plan de Relance (BOP 362).

Deux appels à projets « fonds Friches - recyclage urbain », dotés d’une enveloppe totale de 23 M€, au lieu des 12,7 M€ initialement prévus (2,5 M€ + 10,2 M€), ont permis de retenir 65 lauréats en Pays de la Loire, représentant 90 ha de friches recyclés, plus de 200 000 m² de surface de logements et plus de 86 000 m² de surface économique.

Focus projet « La Grande Echelle » déposé par PODELIHA (SAHLM).

Le projet "La Grande Echelle" a été lauréat de la 2ème édition de l’appel à projet Fonds Friches le 19

novembre 2021. Situé sur l'ancienne caserne « Le Chêne vert »(1,16 ha) à Saint Barthélemy d'Anjou (Maine-et-Loire), en friche depuis 2010, le projet prévoit la création de 40 logements sociaux et 20 maisons individuelles ainsi que 4 000 m² d'espace publics.

La subvention de 830 000 euros attribuée en 2021 doit permettre de compenser le surcoût lié à la découverte et au traitement d'une nouvelle source d'amiante, placée dans la structure du béton à démolir. Les travaux de désamiantage pris en charge par le Fonds Friches (convention signée en mai 2022) seront terminés en septembre 2022.



4.1.3 - Accompagnement du territoire de Cordemais et de l'estuaire de la Loire

L'année 2021 aura été celle du lancement de la plupart des projets financés à la signature du Pacte de Cordemais du 17 janvier 2020. En particulier, la phase I des travaux développement des capacités du Port de la Turballe par l'installaltion d'un quai d'entretien du parc eolien en mer du Banc de Guerande a pu être réalisée. Le pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire, la communauté d'agglomérations de la Région Nazairienne et de l'estuaire (CARENE) ont également été soutenue en ingénierie et travaux pour massifier la production d'énergie renouvelable photovoltaïque.





Photos des travaux d'aménagement du quai et dragages – Crédits : Syndicat mixte des ports de Loire-Atlantique

Au total ce sont 5,2 M€ qui ont été engagés par l'Etat depuis la signature du Pacte et s'inscrivent dans le

CPER ; auxquels s'ajoutent plus de 12 M€ de financements engagés par l'État sur les projets du Pacte, notamment et ses opérateurs comme l'ADEME ou via l'appel à projets Transport en Commun en Site Propre pour le soutien de la création de la deuxième ligne de bus à haut niveau de service de la CARENE.

Au total, au 31 décembre 2021 sur le volet Cohésion territoriale, 37,4% des crédits inscrits par l'Etat ont été engagés (91,7 M€ sur 245,1 M€) dont 20,2% au titre des crédits contractualisés (35,7 M€ sur 176,6 M€), 87,9% au titre des crédits relance (48,8 M€ sur 55,5M€) et 55,3% au titre des crédits valorisés (7,2 M€ sur 13 M€)

4.2 – Santé

Les axes identifiés portent sur l'accès à l'offre de santé, l'accompagnement des territoires où la démographie des professionnels de santé est difficile, le soutien aux projets structurants et innovants permettant de renforcer la qualité de l'offre, et la montée en puissance des formations sanitaires et sociales.

463 M€ sont inscrits au CPER dont 442 M€ Etat (140,5 M€ relance et 301,5 M€ valorisés) et 21 M€ Région (crédits contractualisés).

4.2.1 – Faciliter l'accès à la santé sur tous les territoires

15 M€ de crédits Etat sont inscrits sur cet objectif dont 8,35 M€ au titre de la relance 2021-2022 et 6,63 M€ au titre des crédits valorisés.

4.2.1.1 – Soutenir le déploiement de la télémédecine

1,9M€ ont été engagés en 2021 pour financer l'ingénierie et l'équipement des établissements et professionnels de santé, soit 64% de l'enveloppe.

4.2.1.2 – Soutenir la création de maisons de santé pluriprofessionnelles

Un des enjeux principal de l'accès aux soins est d'encourager le maintien et l'installation durable des professionnels de santé. Leur regroupement au sein de maisons de santé pluriprofessionnelles, dans le cadre d'un projet commun de santé sur le territoire, en concertation étroite avec l'ARS, est un levier d'action fortement plébiscité. 109 MSP sont enregistrées au 30 avril 2021

1,9 M€ ont été engagés en 2021, soit 26% des crédits inscrits, notamment pour financer l'écriture des projets de santé, la structuration de l'équipe ou encore le soutien aux démarrage.

4.2.1.3 – Renforcer l'offre de formation en infirmers et aides-soignants

La nécessité d'organiser la continuité des soins et le vieillissement de la population impliquent de conforter l'offre de formation, en particulier pour les soins et l'accompagnement de proximité réalisés par les infirmiers, les aides-soignants et les accompagnants éducatifs et sociaux.

Dans le cadre du plan de relance, l'État apporte son soutien aux Régions pour accompagner la création de places supplémentaires dans les instituts de formation aux soins infirmiers (IFSI) et d'aide-soignant (IFAS). En Pays de la Loire, l'État consacre un budget complémentaire de 8,34 M€ en complément des 1,3 M€ mobilisés par la Région dans le cadre de son plan de relance adopté en juillet 2020.

Dès 2021, l'État a programmé la totalité de sa participation.

4.2.2 – Soutenir l'investissement dans les établissements de santé

242 M€ de crédits Etat sont inscrits au titre du CPER pour soutenir l'investissement dans les établissements de santé, dont 132 M€ de financements du Ségur de la santé et 110 M€ du Fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés

En 2021, 37 M€ de "Ségur santé" ont été engagés pour soutenir l'investissement courant des établissements de santé (public et privé). Les opérations financées ont visé l'achat ou le remplacement de matériel et d'équipements et la réalisation de petits travaux pour améliorer les conditions de travail et l'accueil des patients dans les établissements de santé.

Par ailleurs 10,9 M€ ont été engagés en 2021 dans le cadre du Fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés dont 7,7 M€ pour la création du centre de cancérologie de la Sarthe,

4.2.3 – Concrétiser l'engagement du contrat d'avenir de construire un campus hospitalo-universitaire sur l'île de Nantes

Au titre du CPER 2021-2027, l'État apporte un financement de 185 M€ à la construction du futur CHU. 9,1 M€ ont été engagés en 2021

Le 21 janvier 2022, le Premier ministre Jean Castex a posé la première pierre du nouvel hôpital public qui ouvrira en 2027. Financé par l'État et le CHU, pour un coût total de 1,247 milliard d'euros, unique en France, il embarque 1436 lits et rassemble, sur un même site, soins, formation, innovation et recherche

En parallèle, l'Etat participe aux volets "formation" et "recherche" du projet via la création de la nouvelle Faculté de Santé et d'un nouvel institut de recherche en santé IRS 2020 (cf. plus haut, partie 2.2.1 – Renforcer l'attractivité des campus ligériens et rénover le patrimoine énergivore)

Au total, au 31 décembre 2021 sur le volet Santé, 12,9% des crédits inscrits par l'Etat ont été engagés (57,2 M€ sur 442 M€) dont 34% au titre de la relance (34,3 M€ sur 140,5 M€) et 7,6% au titre des crédits valorisés (22,8M€ sur 301,5 M€)

4.3 – Formation, emploi et apprentissage

Les enjeux identifiés par l'Etat et la Région dan le cadre de la stratégie régionale s'articulent autour de 5 axes auxquels le CPER 2021-2027 s'attachera à répondre :

- Encourager l'expérimentation de solutions innovantes pour le recrutement et la gestion des ressources humaines par les entreprises ;
- Enrichir l'offre des formations proposées aux actifs ligériens, et en particulier aux demandeurs d'emploi et aux publics les plus éloignés de l'emploi ; en particulier développer des parcours « sans couture » avant, pendant et après la formation ;
- Favoriser la connaissance réciproque et faciliter la rencontre entre les entreprises et leurs futurs salariés ;
- Lever les freins périphériques à l'emploi ;
- Créer les conditions d'une coopération durable entre les acteurs institution

635,2 M€ sont inscrits au CPER dont 226,9 M€ Etat (11,6 M€ contractualisés, 43,8 M€ relance et 171,5 M€ valorisés) et 408,2 M€ Région (13,2 M€ contractualisés, 395 M€ valorisés) pour accompagner l'évolution des besoins des entreprises et des personnes et favoriser l'attractivité des métiers, soutenir le développement de l'apprentissage et déployer le pacte régional d'investissement dans les compétences. A cela s'ajoute une partie des 497 M€ de crédits relance Région.

4.3.1 – Accompagner l'évolution des besoins de formation des entreprises et des personnes, et favoriser l'attractivité des métiers

35,9 M€ sont inscrits au CPER dont 22,7 M€ Etat (11,6 M€ contractualisés et 11,1 M€ relance) et 13,2 M€ Région (crédits contractualisés).

4.3.1.1 – CARIFOREF / ORCI

761 500€ ont été engagés par l'Etat en 2021 pour financer les actions du CARIF OREF et de l'ORCI, soit 16% des crédits inscrits au CPER

4.3.1.2 – ARACT

L'Etat a engagé 274 000 € en 2021, soit 14% de l'enveloppe CPER pour soutenir les actions de l'ARACT des Pays de la Loire

Les actions portées par l'ARACT) s'articulent autour de 4 axes principaux :
- L'intégration, la diversité professionnelle et le maintien en emploi
- Les relations au travail, le management, le dialogue social et professionnel
- La transformation des entreprises et la qualité de vie au travail (QVT)
- La promotion des conditions de travail et le renforcement des partenariats

Focus : Promouvoir la QVT comme levier de performance

Le champ de la QVT est documenté, les méthodologies sont définies et éprouvées. En 2021, et afin de poursuivre le déploiement des démarches QVT au sein des entreprises régionales, l'ARACT a mené des d'actions visant à :
- Evaluer et mettre en avant l'impact des démarches QVT sur la performance des entreprises
- Proposer de nouveaux outillages permettant aux entreprises de s'autonomiser davantage sur la conduite de l'ensemble de la démarche

Cibles : Entreprises et consultants/prestataires

Tout au long de l'année, des actions de sensibilisation ont été menées avec notamment une présentation de la plateforme « Reflex QVT » aux membres du CROCT, l'animation de temps d'échanges auprès d'instances relais.

Parallèlement, et dans le cadre du lancement de cette plateforme, l'ARACT a conduit des actions de communication auprès des TPE/PME, des consultants en créant pour ces derniers un réseau régional et en organisant des temps de travail pour renforcer leurs compétences en la matière. Plusieurs entreprises ont également été accompagnées, des sessions de formation ont été organisées.

L'outillage a été consolidé et augmenté de témoignages d'entreprises engagées dans la démarche QVT et cela afin de renforcer l'appropriation de cette démarche par l'ensemble des entreprises.

L'ARACT a mobilisé 122 jours/consultant pour cette action en 2021

- Illustration / photo : Lien : https://www.paysdelaloire.aract.fr/outils/qualite-de-vie-au-travail/

4.3.1.3 – GPEC / EDEC

En 2021, les actions portées particulièrement par les OPCO (opérateurs de compétences) ont été poursuivies notamment en cofinancement d'actions de formation des salariés de bas niveau de qualification afin de renforcer la sécurisation de leur emploi par l'adaptation de leurs compétences. Sur ce champ, les conventions financières sont pluriannuelles. C'est le cas pour les conventions avec CONSTRUCTYS et OPCommerce.

Parallèlement, en 2021, a été engagée une convention financière avec l'UDES 01/09/2021-31/08/2023 pour le cofinancement d'actions de formation visant à préserver, développer les compétences et favoriser les mobilités professionnelles au sein de l'ESS. Montant de la convention financière (part Etat) : 92 730 €

Illustration : https://www.udes.fr/pays-de-loire/plan-dactions-avenirs-solidaires

315 255 € ont été engagés en 2021 par l'Etat

4.3.1.4 – Rémunération des stagiaires (crédits relance)

En 2021, 11 M€ de crédits relance ont été mobilisés pour améliorer la rémunération des stagiaires – jeunes et adultés – en formation professionnelle.

4.3.2 – Soutenir le développement de l'apprentissage

L'Etat et la Région, avec les partenaires réunis au sein du CREFOP, sont mobilisés afin de soutenir le développement d'une offre de formation en apprentissage de qualité en lien avec les territoires et leurs besoins.

La Région mobilisera une enveloppe de 189 M€ de crédits valorisés à l'appui du développement de l'apprentissage dans le cadre des crédits délégués par l'Etat à la Région suite à la dernière réforme de l'apprentissage et de l'alternance

4.3.3 - Déployer le pacte régional d'investissement dans les compétences

410,3 M€ sont inscrits au CPER pour déployer le pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022, sur les années 2021 et 2022, dont 204,2M€ de crédits Etat (32,7 M€ relance et 171,5 M€ valorisés) et 206 M€ de crédits valorisés Région.

L'année 2021 a été marquée par une programmation historiquement haute en Pays de la Loire avec 42 109 places ouvertes. Cette programmation intégrait l'intégralité des places supplémentaires du Plan #1jeune1solution (4 778 places).

En termes de réalisations, 28 746 entrées ont été enregistrées en 2021 sur le périmètre du Pacte (68% de l'objectif annuel), soit une réalisation supérieure à l'exercice 2019.

Un AAP « innovation pédagogique » doté de 1M€ de crédits Pacte a été lancé en 2021 afin d'accompagner la transformation systémique de l'appareil de formation. Cet AAP est reconduit en 2022 et complété par un AAP « conseil innovation transformation » doté de 1,2 M€, conçu pour accompagner les organismes de formation dans l'évolution de leurs modèles pédagogiques et économiques.

En 2021, l'Etat a engagé 113,7 M€ dont 32,7 M€ de crédits relance et 81 M€ de crédits valorisés. Ainsi, fin 2021, 55,7% des crédits inscrits au CPER ont été engagés par l'Etat.

Au total, au 31 décembre 2021 sur le volet Formation emploi apprentissage, 53,1% des crédits inscrits par l'Etat ont été engagés (120,6 M€ sur 226,9M€) dont 11,6 % au titre des crédits contractualisés (1,4 M€ sur

11,6 M€), 87,4 % au titre de la relance (38,3 M€ sur 43,8 M€) et 47,2 % au titre des crédits valorisés (81 M€ sur 171,5 M€)

4.4 – Culture

80,3 M€ sont inscrits au CPER dont 42,8 M€ Etat (22,5 M€ contractualisés, 17,8 M€ relance et 2,5 M€ valorisés) et 37,5 M€ Région (22,5 M€ contractualisés et 15 M€ valorisés)

Les objectis s'articulent autour de 3 axes :

- Faire rayonner le patrimoine historique des Pays de la Loire
- Moderniser les équipements d'enseignement supérieur pour encourager la transmission des savoirs
- Soutenir la création artistique et l'accès à la culture

La liste des opérations retenues conjointement par l'Etat et la Région au titre du CPER ayant été établie en 2022 (avenant du 31/08/2022), aucun crédit contracualisé a été engagé en 2021 au titre du CPER 2021-2027. Les opérations soutenues par l'Etat et la Région seront valorisées dans le bilan 2022. Nénamoins, le plan de relance a permis de soutenir de nombreuses opérations, valorisées en 2021

Au titre des crédits relance, 8 M€ ont été engagés en 2021, soit 45% de l'enveloppe, dont 1,4 M€ pour la restauration des monuments historiques, 849 000€ au titre du plan cathédrale, 2 M€ pour les équipements patrimoniaux (musées, archives..) et 3,7 M€ pour le soutien à la création artistique et l'accès à la culture.

Focus : Création d'une nouvelle scène de musiques actuelles (SMAC) sur le site Saint-Serge à Angers (Le Chabada)

Aménagé en 1994 au sein d'anciens abattoirs, le Chabada a été un des premiers équipements en France dédié aux musiques actuelles à correspondre aux critères qui allaient définir, à compter de 1998, le label SMAC du ministère de la Culture. Le bâtiment est toutefois devenu vétuste, inadapté à l'accueil des publics et des artistes. Trop étroit avec ses 900 places, il est de surcroît géographiquement excentré. Dans une logique d'aménagement du territoire, la nouvelle scène de musiques actuelles viendra s'insérer au sein du nouveau quartier d'affaires en cours d'aménagement, plus proche du centre, le site Saint-Serge, rejoignant ainsi la patinoire, le cinéma, le campus universitaire et le marché d'intérêt national.

Le nouvel équipement abritera, au rez-de-chaussée, une grande salle modulable d'une capacité totale de 1 200 places mixtes, ainsi qu'une petite salle de 350 places debout. Des bureaux occuperont le premier étage. Huit studios de répétition (de 20 à 40 m2) et des loges seront aménagés au deuxième, pour accueillir des musiciens professionnels en résidence ou des amateurs. Le programme prévoit une surface-plancher (hors circulation) de 3 010 m² pour 3 900 m² de surface hors-œuvre. Sur proposition de l'équipe retenue, s'y ajoute un dégagement extérieur, situé au 2e étage, qui permettra d'organiser des concerts en plein air, notamment dans le cadre du festival Lévitation.

L'inscription de ce projet au CPER 2021-2027 permet de donner un signal au champ des musiques actuelles, particulièrement prisées par la jeunesse, une des trois grandes priorités de la mandature régionale. De plus, il s'agit d'une opération nouvelle. Le soutien de l'Etat s'inscrit dans le cadre de sa politique au bénéfice des labels.

La construction de cette salle structurante a été officiellement lancée par la Ville d'Angers lors de son conseil municipal du 28 juin 2021. Un concours d'architecture a été lancé début 2022. A la suite d'un premier jury, réuni en mars, qui a donné lieu à la présélection de quatre finalistes, c'est le projet du cabinet Hérault-Arnod qui a finalement été retenu, le 23 juin dernier. Ce cabinet, situé en Seine-Saint-Denis, a déjà signé, en Pays de la Loire, l'Espace Mayenne à Laval.

Les esquisses ont été présentées par la Ville en conseil municipal le 18 juillet.





La date de livraison prévue est septembre 2025, pour l'ouverture de saison.

Le coût de l'opération est estimé à 11,2 M€, hors marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 1,69 M€.

Le financement de la construction de la SMAC se répartira de la façon suivante :
- Soutien de l'Etat : 1 M€
- Soutien de la Région : 500 K€
- Autres financeurs (Ville d'Angers, CD49…) : 9,7 M€

Il n'y a pas eu de consommation de crédits en 2021

4.5 – Egalité femme/homme

6 M€ sont inscrit à parité État et lRégion pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes en Pays de la Loire. Ils s'accordent pour mettre conjointement en place des actions en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes et de l'égalité professionnelle.

4.5.1 - Lutte contre les violences faites aux femmes

En 2021, la DRDFE PDL a cofinancé, 6 actions dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes, pour un montant total Etat de 105 k€

De nombreuses actions ont été subventionnées à la fois dans le cadre du 1er AAP régional, lutte contre les violences faites aux femmes en milieu rural et dans le cadre du 3éme AAP Régional conjoint avec la Commissaire à la pauvreté.

L'action majeure conduite en 2021 correspond à la création du Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales dans la région Pays de la Loire qui a été a financé à hauteur de 78 k€

Ce dispositif est porté par le groupement solidaire PACT (Parcours des auteurs et coordination territoriale) et a été cofondé par les associations suivantes :
- ADAES 44 (département de Loire Atlantique) qui assure la coordination du dispositif
- Médiations 49 (département du Maine et Loire)
- Les 2 Rives (Département de la Mayenne)
- SAAJ 72 et CAAAV 72 (Département de la Sarthe)
- AREAMS (département de Vendée)

Le projet vise à développer un centre de suivi et de prise en charge des auteurs de violences conjugalesLa demie année 2021 ayant servi à la mise en place du réseau, les diagnostics locaux et la coordination du

regroupement, l'augmentation du nombre de prise en charge est à venir en 2022.














4.5.2 – Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

En 2021 la DRDFE PDL a cofinancé, 5 actions en faveur de l'égalité professionnelle et de la mixité des métiers, pour un montant total de 32 751€, parmi lesquelles une action «Mission Femmes et Sciences et Concours égalité filles garçons » visant à promouvoir légalité dans les filières scientifiques via un concours (4751 €) et une action visant la promotion de l'entrepreneuriat des femmes intitulée : «Cheffe d'Entreprise, moi aussi!» (10 000€)

Au 31 décembre 2021, 17% des crédits contractualisés ont été engagés par l'Etat (507 k€)

4.6 – Sport

10 M€ sont inscrits au CPER, à parité Etat / Région pour financer des projets structurants de rénovation ou de création d'équipements sportifs avec une attention particulière aux territoires ruraux et aux quartiers prioritaires de la politique de la Ville, et en cohérence avec le Projet sportif territorial (PST)

En 2021, le CPER a permis de financer deux équipements structurants :
- Piscine couverte à Mauges-sur-Loire
- Complexe sportif spécialisé dans les sports de combats sur le QPV « Bellevue » à Nantes

L'Etat a mobilisé 780 000€ (ANS), soit 16% de l'enveloppe .

* * *

ANNEXES

Annexe 1 – Tableau financier des engagements financiers de l'Etat (tous crédits confondus (contractualisé, relance et valorisés)

Annexe 2 – Tableau détaillé de la programmation, des engagements et mandatements des crédits contractualisés

Annexe 3 – Tableau financier du volet Mobilité CPER 2015-2022 – Etat et Région

ANNEXE 1 – CPER 2021-2027 - Tableau des engagements financiers de l'État par volet du CPER et type de crédits – 31 décembre 2021

Volets et objectifs du CPER		Crédit contractualisés			Crédits Relance 21-22			Crédits valorisés			TOTAL GENERAL		
		Crédits inscrits	Engagé 2021	%	Crédits inscrits	Engagé 2021	%	Crédits inscrits	Engagé 2021	%	Crédits inscrits	Engagé	%
Volet thématique 2 ACCOMPAGNER	**2-Accompagner les transition pour transformer durablement notre modèle de développement**	**210 280 000**	**22 041 278**	**10,5**	**181 489 868**	**156 627 164**	**86,3**	**170 999 509**	**38 830 000**	**22,7**	**562 769 377**	**217 498 442**	**31,7**
Objectif stratégique 2.1	2.1-Transition écologique	115 045 000	15 846 250	13,8	112 908 868	109 332 016	96,8	-	-	-	227 953 868	125 178 266	54,9
Objectif stratégique 2.2	2.2 – Enseignement supérieur, recherche et innovation	91 275 000	5 488 848	6,0	40 000 000	40 000 000	100,0	26 847 727	10 830 000	40,3	158 122 727	56 318 848	35,6
Objectif stratégique 2.3	2.3 – Transition productive	3 960 000	706 180	17,8	17 007 000	1 988 000	11,7	11 337 670	-	-	32 304 670	2 694 180	8,3
Objectif stratégique 2.4	2.4 – Transition numérique	-	-	-	11 574 000	5 307 148	45,9	132 814 112	28 000 000	21,1	144 388 112	33 307 148	23,1
Volet thématique 3 RELIER	**Relier les territoires en développant les infrastructures de transport et les mobilités de demain**	**60 480 000**	**33 540 865**	**55,5**	**40 414 053**	**16 954 305**	**42,0**	**5 333 460**	**374 679**	**7,0**	**106 227 513**	**50 869 849**	**47,9**
Objectif stratégique 3.1	3.1 – Opérations ferroviaires	50 400 000	29 236 821	58,0	12 983 617	2 494 400	19,2	5 333 460	374 679	7,0	68 717 077	32 105 900	46,7
Objectif stratégique 3.2	3.2 - Opérations routières	6 050 000	2 042 772	33,8	9 089 873	2 751 497	30,3	-	-	-	15 139 873	4 794 269	31,7
Objectif stratégique 3.3	3.3 – Transition écologique du Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire	2 930 000	68 500	2,3	9 000 000	2 367 845	26,3	-	-	-	11 930 000	2 436 345	20,4
Objectif stratégique 3.4	3.4 – Développement de la multimodalité	1 100 000	150 000	13,6	9 340 563	9 340 563	100,0	-	-	-	10 440 563	9 490 563	90,9
Volet thématique 4 PRESERVER	**Préserver la cohésion sociale et territoriale, et contribuer au développement de tous les territoires**	**218 777 415**	**38 365 070**	**17,5**	**257 584 032**	**127 741 596**	**49,6**	**488 548 490**	**111 007 070**	**22,7**	**964 909 937**	**277 113 736**	**28,7**
Objectif stratégique 4.1	4.1 – Cohésion territoriale	176 623 415	35 727 536	20,2	55 518 919	48 809 746	87,9	13 000 000	7 186 519	55,3	245 142 334	91 723 801	37,4
Objectif stratégique 4.2	4.2 – Santé	-	-	0,0	140 467 404	34 346 990	24,5	301 508 490	22 827 551	7,6	441 975 894	57 174 541	12,9
Objectif stratégique 4.3	4.3 – Formation, emploi et apprentissage	11 623 000	1 350 755	11,6	43 787 709	38 256 355	87,4	171 540 000	80 993 000	47,2	226 950 709	120 600 110	53,1
Objectif stratégique 4.4	4.4 – Culture	22 500 000	0	0,0	17 810 000	6 328 505	35,5	2 500 000	0	0,0	42 810 000	6 328 505	14,8
Objectif stratégique 4.5	4.5 – Egalité femme/homme	3 031 000	506 779	16,7	-	-	-	-	-	-	3 031 000	506 779	16,7
Objectif stratégique 4.6	4.6 – Sport	5 000 000	780 000	15,6	-	-	-	-	-	-	5 000 000	780 000	15,6
TOTAL GENERAL CPER PAYS DE LA LOIRE (en €)		**489 537 415**	**93 947 213**	**19,2**	**479 487 953**	**301 323 065**	**62,8**	**664 881 459**	**150 211 749**	**22,6**	**1 633 906 827**	**545 482 027**	**31,0**

ANNEXE 2 – **CPER 2021-2027 – Tableau détaillé des programmations, engagements, mandatements – Crédits contractualisés État**

		Crédits inscrits	Programmé 2021	%	Engagé 2021	%	Mandaté 2021	% / eng	%/crédits inscrits
Volet thématique 1	**1-Relancer l'économie pour répondre à la crise sanitaire, économique et sociale**	-	-	-	-	-	-	-	-
	cf Accord de relance								
Volet thématique 2 ACCOMPAGNER	**2-Accompagner les transition pour transformer durablement notre modèle de développement**	**210 280 000**	**22 817 193**	**10,9%**	**22 041 278**	**10,5%**	**8 074 230**	**37%**	**4%**
Objectif stratégique 2.1	**2.1-Transition écologique**	**115 045 000**	**16 622 165**	**14,4%**	**15 846 250**	**13,8%**	**4 442 345**	**28%**	**4%**
	2.1.1 - Gestion des ressources en eau	70 000 000	10 000 000	14,3%	9 227 085	13,2%	3 010 159	33%	4%
	2.1.2 – Prévention des risques naturels	3 700 000	528 600	14,3%	525 600	14,2%	0	0%	0%
	2.1.3 – Protection de la biodiversité	7 370 000	1 243 614	16,9%	1 243 614	16,9%	1 142 871	92%	16%
	2.1.4 – Rénovation thermique des logements et des bâtiments publics	-	-	-	-	-	-	-	-
	2.1.5 – Soutien aux énergies renouvelables	22 000 000	3 150 000	14,3%	3 150 000	14,3%	128 353	4%	1%
	2.1.6 – Économie circulaire	11 975 000	1 699 951	14,2%	1 699 951	14,2%	160 962	9%	1%
Objectif stratégique 2.2	**2.2 – Enseignement supérieur, recherche et innovation**	**91 275 000**	**5 488 848**	**6,0%**	**5 488 848**	**6,0%**	**2 925 705**	**53%**	**3%**
	2.2.1 – Renforcer l'attractivité des campus ligériens et rénover le patrimoine énergivore	76 775 000	3 417 420	4,5%	3 417 420	4,5%	1 024 420	30%	1%
	2.2.2 – Investir dans des infrastructures, des équipements et des projets de recherche	14 500 000	2 071 428	14,3%	2 071 428	14,3%	1 901 285	92%	13%
Objectif stratégique 2.3	**2.3 – Transition productive**	**3 960 000**	**706 180**	**17,8%**	**706 180**	**17,8%**	**706 180**	**100%**	**18%**
	2.3.1 – Renforcer le volet régionalisé du programme d'investissements d'avenir	-	-	-	-	-	-	-	-
	2.3.2 – Soutenir l'économie sociale et solidaire	3 960 000	706 180	17,8%	706 180	17,8%	706 180	100%	17,8%
Objectif stratégique 2.4	**2.4 – Transition numérique**	-	-	-	-	-	-	-	-
	2.4.1 – Conforter le déploiement du haut et du très haut débit sur tout le territoire	-	-	-	-	-	-	-	-
	2.4.2 – Améliorer les conditions d'enseignement et de formation à distance	-	-	-	-	-	-	-	-
Volet thématique 3 RELIER	**Relier les territoires en développant les infrastructures de transport et les mobilités de demain**	**60 480 000**	**34 561 821**	**57,1%**	**33 540 865**	**55,5%**	**46 357 782**	**138,2%**	**77%**
Objectif stratégique 3.1	3.1 – Opérations ferroviaires	50 400 000	29 236 821	58,0%	29 236 821	58,0%	40 848 740	139,7%	81%
Objectif stratégique 3.2	3.2 - Opérations routières	6 050 000	5 075 000	83,9%	2 042 772	33,8%	5 359 042	262,3%	89%
Objectif stratégique 3.3	3.3 – Transition écologique du Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire	2 930 000	100 000	3,4%	68 500	2,3%	0	0,0%	0%
Objectif stratégique 3.4	3.4 – Développement de la multimodalité	1 100 000	150 000	13,6%	150 000	13,6%	150 000	100%	14%
Volet thématique 4 PRESERVER	**Préserver la cohésion sociale et territoriale, et contribuer au développement de tous les territoires**	**218 777 415**	**77 443 881**	**35,4%**	**38 365 070**	**17,5%**	**7 865 598**	**21%**	**4%**
Objectif stratégique 4.1	**4.1 – Cohésion territoriale**	**176 623 415**	**74 806 347**	**42,4%**	**35 727 536**	**20,2%**	**6 222 197**	**17%**	**4%**
	4.1.1 -Faire converger les politiques d'aménagement du territoire de l'Etat et des collectivités territoriales dans le cadre de contractualisations de territoire ambitieuses et partagées	174 123 415	74 806 347	43,0%	35 727 536	20,5%	6 222 197	17%	4%
	4.1.2 – Résorption des friches	2 500 000	-	-	-	-	-	-	-
	4.1.3 - Accompagnement du territoire de Cordemais et de l'estuaire de la Loire	-	-	-	-	-	-	-	-
Objectif stratégique 4.2	**4.2 – Santé**	-	-	-	-	-	-	-	-
Objectif stratégique 4.3	**4.3 – Formation, emploi et apprentissage**	**11 623 000**	**1 350 755**	**11,6%**	**1 350 755**	**11,6%**	**1 136 622**	**84%**	**10%**
	4.3.1 – Accompagner l'évolution des besoins des entreprises et des personnes et favoriser l'attractivité des métiers	11 623 000	1 350 755	11,6%	1 350 755	11,6%	1 136 622	84%	10%
	4.3.2 – Soutenir le développement de l'apprentissage	-	-	-	-	-	-	-	-
	4.3.3 – Déployer le pacte régional d'investissement dans les compétences	-	-	-	-	-	-	-	-
Objectif stratégique 4.4	**4.4 – Culture**	**22 500 000**	**0**	**0,0%**	**0**	**0,0%**	**0**	**#DIV/0 !**	**0%**
	4.4.1 – Faire rayonner le patrimoine historique des Pays de la Loire	14 500 000	0	0,0%	0	0,0%	0	-	0%
	4.4.2 – Moderniser les équipements d'enseignement supérieur pour encourager la transmission des savoirs	4 000 000	0	0,0%	0	0,0%	0	-	0%
	4.4.3 – Soutenir la création artistique et l'accès à la culture	4 000 000	0	0,0%	0	0,0%	0	-	0%
Objectif stratégique 4.5	**4.5 – Egalité femme/homme**	**3 031 000**	**506 779**	**16,7%**	**506 779**	**16,7%**	**506 779**	**100%**	**17%**
Objectif stratégique 4.6	**4.6 – Sport**	**5 000 000**	**780 000**	**15,6%**	**780 000**	**15,6%**	**0**	**0%**	**0%**
TOTAL GENERAL (en €)		**489 537 415**	**134 822 895**	**27,5%**	**93 947 213**	**19,2%**	**62 297 610**	**66%**	**13%**

ANNEXE 3 - Tableau financier du volet Mobilité CPER 2015-2022 – Etat et Région

CPER 2015-2022 Pays de la Loire – VOLET MOBILITE - Tableau détaillé des programmations, engagements et mandatements État et Région au 31 décembre 2021

	OPERATIONS	Montant total V Avenant 4	ÉTAT V avenant n°4	Région V avenant n° 4	ETAT							RÉGION						
					PROGRAMMÉ		ENGAGÉ		MANDATÉ			PROGRAMMÉ		ENGAGÉ		MANDATÉ		
					Programmé cumulé au 31/12/2021	%	Engagé cumulé au 31/12/2021	%	Mandaté cumulé au 31/12/2021	% / eng	% / crédits inscrits	Programmé cumulé au 31/12/2021	%	Engagé cumulé au 31/12/2021	%	Mandaté cumulé au 31/12/2021	% / eng	% / crédits inscrits
Transport ferroviaire	1.1.1 – Axe Nantes-Angers-Sablé / amélioration des performances de l'axe : schéma directeur d'axe et noeuds, expression des besoins et étude de gains de capacité et de temps de parcours Sécurité tunnel de Chantenay pris sur le reliquat de la ligne (0,150 M€).	3 500 000	1 837 750	1 027 250	1 192 500	64,9%	1 192 500	64,9%	1 021 040	85,6%	55,6%	645 440	62,8%	645 440	62,8%	540 308	83,7%	52,6%
	1.1.2 – Axe Nantes-Angers-Sablé / amélioration des performances de l'axe : mise en place de la télésurveillance et opérations suite au SD	2 500 000	1 583 214	416 786	369 330	23,3%	369 327	23,3%	296 504	80,3%	18,7%	97 191	23,3%	97 191	23,3%	78 028	80,3%	18,7%
	1.1.2 bis – Axe Nantes-Angers-Sablé : mis aux normes LGV : clôture et contrôle de la végétation	12 366 000	2 509 000	2 033 000	0	0,0%	0	0,0%	0	-	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
	1.1.3 –b Axe Nantes-Angers-Sablé : Etudes ERTMS du contrat d'avenir	2 174 935	2 024 935	0	0	0,0%	0	0,0%	0	-	0,0%	-	-	-	-	-	-	-
	1.2 - Axe Nantes-Angers-Sablé : terminus technique Ancenis	22 500 000	8 077 000	7 977 000	8 077 000	100,0%	8 077 000	100,0%	7 689 409	95,2%	95,2%	7 977 000	100,0%	7 977 000	100,0%	7 839 731	98,3%	98,3%
	1.3 – Axe Nantes-Angers-Sablé : suites schéma directeur ferroviaire nœuds de Nantes : EP et premières AVP	900 000	405 000	315 000	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
	2 - Axe Nantes-Bordeaux : modernisation	103 667 333	52 846 895	28 909 000	52 846 895	100,0%	52 846 895	100,0%	49 256 725	93,2%	93,2%	28 909 000	100,0%	28 909 000	100,0%	26 969 124	93,3%	93,3%
	3 – Modernisation des liaisons entre Nantes, la Loire Atlantique et la Bretagne	5 200 000	1 842 000	1 478 000	589 970	32,0%	589 970	32,0%	334 972	56,8%	18,2%	491 460	33,3%	491 460	33,3%	397 756	80,9%	26,9%
	4.1 - Gare de Nantes : mise en accessibilité PMR des quais	12 228 000	3 956 610	6 240 600	3 886 683	98,2%	3 886 683	98,2%	2 288 556	58,9%	57,8%	6 240 600	100,0%	6 240 600	100,0%	6 240 600	100,0%	100,0%
	4.2 - Gare de Nantes : modernisation du CREM et déplacement du Centre télécom	21 540 800	1 000 000	3 033 800	1 000 000	100,0%	1 000 000	100,0%	856 617	85,7%	85,7%	3 003 800	99,0%	2 922 935	96,3%	2 563 301	87,7%	84,5%
	5 - Gare de St Nazaire : mise en accessibilité PMR des quais	19 528 000	2 308 000	4 895 500	2 307 750	100,0%	2 307 750	100,0%	2 186 621	94,8%	94,7%	4 390 995	89,7%	4 390 955	89,7%	4 134 146	94,2%	84,4%
	6 - Axe Nantes / St Gilles / Pornic : modernisation	100 422 000	24 462 737	37 192 000	24 462 737	100,0%	24 462 737	100,0%	23 239 600	95,0%	95,0%	37 192 000	100,0%	37 191 970	100,0%	35 707 372	96,0%	96,0%
	7 - Axe Nantes Cholet : modernisation Clisson Cholet	52 000 000	7 659 767	37 260 000	458 075	6,0%	458 075	6,0%	260 890	57,0%	3,4%	36 569 394	98,1%	36 569 394	98,1%	34 596 765	94,6%	92,9%
	8 - Création de haltes ferroviaires - Etoile du Mans	10 540 000	1 600 000	4 240 000	1 600 000	100,0%	1 600 000	100,0%	587 312	36,7%	36,7%	601 674	14,2%	601 674	14,2%	565 703	94,0%	13,3%
	9 – Contournement ferroviaire des sites industriels de Donges	154 200 000	52 261 357	39 744 000	50 887 112	97,4%	50 887 112	97,4%	37 132 127	73,0%	71,1%	39 743 759	100,0%	39 743 759	100,0%	33 391 147	84,0%	84,0%
	10 – Transfert de Nantes-Etat vers Nantes-Blottereau : apport de l'État pour la partie ferroviaire de ce projet urbain	15 696 000	8 240 000	0	8 240 000	100,0%	8 240 000	100,0%	0	0,0%	0,0%	-	-	-	-	-	-	-
	11 – Alençon – Le Mans – Tours	4 529 600	3 800 000	386 000	3 800 000	100,0%	3 800 000	100,0%	0	0,0%	0,0%	386 000	100,0%	-	0,0%	-		0,0%
	12 – Chateaubriant – Rennes	7 700 000	1 300 000	6 400 000	1 300 000	100,0%	1 300 000	100,0%	1 095 805	84,3%	84,3%	6 400 000	100,0%	6 400 000	100,0%	5 394 733	84,3%	84,3%
	13 – Accessibilité ferroviaire de l'aéroport Nantes Atlantique (halte)	950 000	475 000	237 500	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%		0,0%		0,0%			0,0%
Sous- total Transport ferroviaire		**552 142 668**	**178 189 265**	**181 785 436**	**158 659 792**	**89,0%**	**158 659 788**	**89,0%**	**126 246 178**	**79,6%**	**70,8%**	**172 648 313**	**95,0%**	**172 181 379**	**94,7%**	**158 418 714**	**92,0%**	**87,1%**
Infrastructures routières	1.1 – Périphérique de Nantes : études du parti d'aménagement	430 000	215 000	0	215 000	100,0%	196 509	91,4%	185 813	94,6%	86,4%	-	-	-	-	-	-	-
	1.2 – Périphérique de Nantes : aménagement entre les portes d'Orvault et de Rennes et autres aménagement	13 500 000	7 250 000	0	7 250 000	100,0%	6 350 132	87,6%	6 121 411	96,4%	84,4%	-	-	-	-	-	-	-
	1.3 – Périphérique de Nantes : bifurcation RN165-RN444	4 900 000	4 900 000	0	4 750 000	96,9%	4 455 793	90,9%	3 767 826	84,6%	76,9%	-	-	-	-	-	-	-
	1.4 – Fluidification du périphérique	11 000 000	5 500 000	1 375 000	465 000	8,5%	446 939	8,1%	233 786	52,3%	4,3%	1 375 000	100,0%	1 375 000	100,0%	116 250	8,5%	8,5%
	2.1 - RN 162 : déviation Moulay-Mayenne phase 2	4 930 000	2 465 000	1 972 000	2 465 000	100,0%	1 524 061	61,8%	1 285 997	84,4%	52,2%	1 972 000	100,0%	0	0,0%	0		0,0%
	2.2.1 – Déviation Moulay-Mayenne phase 3	19 300 000	15 440 000	965 000	14 680 000	95,1%	12 968 049	84,0%	11 265 038	85,6%	65,3%	965 000	100,0%	965 000	100,0%	599 000	62,1%	62,1%
	2.2.2 – Aménagement de la RN 12 (déviation d'Ernée)	2 250 000	1 800 000		1 800 000	100,0%	186 580	10,4%				-	-	-	-	-	-	-
	3.1 – RN 171 : déviation de Bouvron	13 650 000	13 650 000		13 650 000	100,0%	12 757 000	93,5%	11 867 554	93,0%	86,9%	-	-	-	-	-	-	-
	3.2 – RN 171 : protection acoustique de Trignac et Montoir et amélioration de la sécurité	9 993 000	9 993 000		9 600 000	96,1%	9 417 340	94,2%	9 259 872	98,3%	92,7%	-	-	-	-	-	-	-
	3.3 – RN 165 : Travaux préparatoires à la mise à 2x3 voies entre Nantes et Savenay	1 900 000	1 900 000		1 900 000	100,0%	680 180	35,8%	135 816	20,0%	7,1%	-	-	-	-	-	-	-
	4.1 – Réduction de points noirs bruit	1 841 000	1 841 000		1 749 000	95,0%	1 749 000	95,0%	1 718 634	98,3%	93,4%	-	-	-	-	-	-	-
	4.2 – Protection de captage eau potable	850 000	850 000		850 000	100,0%	807 057	94,9%	806 889	100,0%	94,9%	-	-	-	-	-	-	-
	6 – Etudes de trafic Nord-Sud en aval de Nantes	200 000		200 000	-	-	-	-	-	-	-	200 000	100,0%	200 000	100,0%	200 000	100,0%	100,0%
Sous-total Infrastructures routières		**84 744 000**	**65 804 000**	**4 512 000**	**59 404 000**	**90,3%**	**51 544 958**	**78,3%**	**46 648 637**	**90,5%**	**70,9%**	**4 512 000**	**100,0%**	**2 540 000**	**56,3%**	**915 250**	**36,0%**	**20,3%**
Développement du Grand Port Maritime	1.1 - Site industriel de Saint-Nazaire : hub logistique	10 000 000	2 900 000	2 900 000	2 900 000	100,0%	2 900 000	100,0%	2 458 390	84,8%	84,8%	2 900 000	100,0%	2 900 000	100,0%	2 319 693	80,0%	80,0%
	1.2 - Site industriel de Saint-Nazaire :restructuration (dont bd des Apprentis)	9 491 000	2 754 000	4 050 000	2 754 000	100,0%	2 754 000	100,0%	2 019 864	73,3%	73,3%	4 050 000	100,0%	4 050 000	100,0%	3 083 525	76,1%	76,1%
	1.3 - Valorisation du site du Carnet	5 000 000	1 500 000	1 900 000	1 500 000	100,0%	1 500 000	100,0%	286 710	19,1%	19,1%	1 900 000	100,0%	1 900 000	100,0%	363 166	19,1%	19,1%
	1.4 – Valorisation industrialo-portuaire	9 000 000	2 350 000	2 350 000	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
	1.5 - Augmentation capacités d'accueil du poste à liquides	8 000 000	3 600 000	3 000 000	3 600 000	100,0%	3 600 000	100,0%	885 897	24,6%	24,6%	3 000 000	100,0%	3 000 000	100,0%	600 000	20,0%	20,0%
	2.1 – Etudes du chantier de transport combiné de Montoir	259 000	47 000	97 000	46 620	99,2%	46 620	99,2%	28 235	60,6%	60,1%	97 000	100,0%	93 240	96,1%	56 470	60,6%	58,2%
	2.2 – Nouvelles capacités logistiques - filière froid (Viabilisation plateforme logistique Est de Montoir)	2 000 000	100 000	400 000	100 000	100,0%	68 500	68,5%	0	0,0%	0,0%	400 000	100,0%	400 000	100,0%	0	0,0%	0,0%
	2.3 – Projets nantais portuaires / Cheviré	5 500 000	450 000	650 000	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%	650 000	100,0%	650 000	100,0%	0	0,0%	0,0%
	3 - Aménagement de l'avant port de Saint-Nazaire	3 000 000	1 500 000	500 000	1 500 000	100,0%	1 500 000	100,0%	1 192 279	79,5%	79,5%	500 000	100,0%	500 000	100,0%	283 035	56,6%	56,6%
	4 - Performance de l'outil industriel	7 700 000	2 900 000	2 000 000	2 900 000	100,0%	2 900 000	100,0%	2 374 830	81,9%	81,9%	2 000 000	100,0%	2 000 000	100,0%	1 724 407	86,2%	86,2%
	5.1 – Développement de plateformes « Plug & Play » sur le pôle industriel de Montoir pour le report modal de la logistique et pour les industries : phase 1	6 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	100,0%	1 660 000	55,3%	0	0,0%	0,0%	3 000 000	100,0%	3 000 000	100,0%	1 391 169	46,4%	46,4%
	5.2 – Développement de plateformes « Plug & Play » sur le pôle industriel de Montoir pour le report modal de la logistique et pour les industries : phase 2	6 000 000	3 000 000	3 000 000	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
	6 – Électrification des quais à Saint Nazaire pour l'alimentation des grues et des navires	1 000 000	500 000	500 000	500 000	100,0%	181 818	36,4%	0	0,0%	0,0%	500 000	100,0%	500 000	100,0%	0	0,0%	0,0%
	7 – Électrification et performance énergétique des activités portuaires	2 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	100,0%	274 194	27,4%	0	0,0%	0,0%	1 000 000	100,0%	1 000 000	100,0%	0	0,0%	0,0%
	8.1 – améliorations des infrastructures ferroviaires du grand port	800 000	400 000	400 000	400 000	100,0%	183 333	45,8%	0	0,0%	0,0%	400 000	100,0%	400 000	100,0%	127 505	31,9%	31,9%
	8.2 – études d'opportunité pour le développement du fret ferroviaire (virgule de Savenay)	200 000	100 000	100 000	100 000	100,0%	0	0,0%	0		0,0%	100 000	100,0%	50 000	50,0%	0	0,0%	0,0%
	9. – Amélioration des voies routières portuaires	1 000 000	1 000 000	0	1 000 000	100,0%	0	0,0%	0		0,0%							
Sous-total Développement du Grand Port Maritime		**76 950 000**	**27 101 000**	**25 847 000**	**20 800 620**	**76,8%**	**17 568 465**	**64,8%**	**9 246 205**	**52,6%**	**34,1%**	**20 497 000**	**79,3%**	**20 443 240**	**79,1%**	**9 948 971**	**48,7%**	**38,5%**
Etudes multimodales	1 – Schéma directeur d'accessibilité du secteur de Nantes-Atlantique	2 275 000	1 100 000	550 000	150 000	13,6%	150 000	13,6%	150 000	100,0%	13,6%	550 000	100,0%	0	0,0%	0		0,0%
Sous-total Etudes multimodales		**2 275 000**	**1 100 000**	**550 000**	**150 000**	**0**	**150 000**	**13,6%**	**150 000**	**100,0%**	**13,64%**	**550 000**	**100,0%**	**0**	**0,0%**	**0**		**0,0%**
TOTAL MOBILITÉ MULTIMODALE		**716 111 668**	**272 194 265**	**212 694 436**	**239 014 412**	**87,8%**	**227 923 211**	**83,7%**	**182 291 019**	**80,0%**	**67,0%**	**198 207 313**	**93,2%**	**195 164 619**	**91,8%**	**169 282 935**	**86,7%**	**79,6%**

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PAYS-DE-LA-LOIRE
Secrétariat général pour les affaires régionales
8, rue de Chateaubriand – Téléphone : 02 40 08 64 84 – Télécopie : 02 40 47 66 66
adresse postale : 6, quai Ceineray – BP 33515 – 44035 Nantes cedex 1
https://www.prefectures-regions.gouv.fr/pays-de-la-loire

RÉGION PAYS-DE-LOIRE
1, rue de la Loire
44966 Nantes cedex 9
Téléphone : 02 28 20 50 00 – Télécopie : 02 28/ 20 50 05
https://www.paysdelaloire.fr

ISSN 1967 - 095